

Débat Public

MATIGNON

10 AVRIL 2013

Projet de procès-verbal

Étaient présents :

Antoine DUBOUT, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

Sophie CHEGARAY, membre de la CPDP

Joseph MOYSAN, membre de la CPDP

Claire de LOYNES, membre de la CPDP

Michel STEINER, membre de la CPDP

Bruno de TREMIOLLES, membre de la CPDP

Le débat est animé par Antoine Dubout, Président de la CPDP.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci et bonsoir à tous. Je vais tout de suite demander à Monsieur le Maire, Monsieur Roland Petit, de nous donner un mot d'accueil, en vous remerciant nous accueillir ce soir.

Roland PETIT, Maire de Matignon

D'ici, je ne vois plus personne mais c'est normal. Ils sont toujours là, je suis rassuré. Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole ce soir, ce qui va me permettre de souhaiter la bienvenue, au nom des élus, au public venu nombreux ce soir à Matignon. Je salue donc chaleureusement les élus ici présents, Madame Monique Le Clézio, Conseillère Générale de Bretagne, qui va intervenir tout à l'heure je crois. Madame Cléret, Vice-présidente du Conseil Général va nous rejoindre, Madame Ariane Client, Conseillère Générale, Monsieur Raymond Armange, Président du Pays de Dinan, Gérard Vilt, Président de la Communauté de Communes, ainsi que les maires et élus. J'adresse mes remerciements aux intervenants de cette soirée, les membres de la Commission Particulière du Débat Public, au représentant d'Ailes Marines, de Monsieur Dominique de Landivic, de l'association Gardez les Caps, Monsieur Laurent Queffurus de Côtes-d'Armor Développement et Jean-Didier Bonin, représentant des pêcheurs plaisanciers de Lancieux. Bonsoir à tous et bienvenue.

Avant de vous parler de Matignon et du projet du parc éolien offshore, permettez-moi de souligner l'importance de la réunion de ce soir, dans un premier temps. Le débat public est l'occasion, et je pense que c'est la première fois en Bretagne, pour tout un chacun de s'exprimer sur un projet d'envergure dont les répercussions impacteront durablement le territoire des Côtes-d'Armor. Exercice de concertation et surtout d'information à large échelle, chacun doit pouvoir s'exprimer et émettre un avis, qu'il soit pour ou contre le projet, dans un esprit constructif et d'échange de points de vue. Permettre la participation du public au processus d'élaboration d'un projet d'une telle envergure est capital. Chacun doit pouvoir s'informer en toute transparence sur les options choisies et émettre des propositions afin d'amender le projet. Le débat public est donc un moment transitoire important. Le projet n'appartient donc plus au seul maître d'ouvrage. Il est transmis à la société civile qui ne devient plus seulement spectatrice mais actrice de ce projet qui va être présenté au cours de cette réunion, sous le contrôle de la Commission des Débats Publics.

Deux mots sur Matignon. Cette commune littorale doit beaucoup à la présence de la mer, synonyme d'évasion et de paysages grandioses, très appréciés de nombreux touristes. Nous avons conscience de la richesse du milieu maritime mais aussi de son potentiel. Nous savons que c'est depuis la mer que viendront de nouveaux axes, de nouvelles pistes pour un développement durable, économique et environnemental de nos territoires. L'économie du tourisme, bien que dynamique, n'en reste pas moins saisonnière et soumise à de nombreux aléas. D'autres secteurs doivent donc être explorés, de nouvelles filières créées. Le parc éolien offshore est un élément de ce renouveau, permettant d'engager la transition énergétique indispensable, surtout en Bretagne. C'est donc en cela que nous nous sentons particulièrement concernés par ce projet qui nous touche de très près. Même si ce n'est pas l'objet de la réunion, il est important de rappeler que, si ce projet nous interpelle, c'est aussi parce que le port voisin départemental de Saint-Cast-le-Guildo a été retenu comme port de maintenance potentiel du parc éolien.

Chacun se fera son opinion sur ce sujet. Il est nécessaire de souligner le travail mené avec les forces vives locales pour faire émerger un véritable projet de territoire à l'échelle du Pays de Dinan, axé sur ce projet d'un port de maintenance à Saint-Cast-le-Guildo. Situé sur un territoire économiquement tiraillé par l'influence des pôles voisins et où le vieillissement de la population est constant, un nouvel essor venu de la mer serait une chance pour l'emploi, pour nos jeunes, pour nos territoires, pour nos entreprises, pour la création d'un véritable projet centré sur un développement durable de la mer et du littoral. C'est ce à quoi ont travaillé les acteurs socio-économiques et les élus, toutes tendances confondues, à l'échelle du Pays de Dinan qui a grand besoin de ce type de projet structurant.

Ici, à Matignon, qui accueille aujourd'hui cet exercice démocratique du débat public, nous souhaitons donc que le projet du parc éolien offshore constitue un levier de développement local et engage un processus de rééquilibrage socio-économique du département. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et vous souhaite un bon débat

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci Monsieur le Maire. Merci à tous les élus d'être présents. Merci à vous tous d'être ici ce soir. Comme vous le savez, c'est la deuxième réunion du Débat Public. La première, la réunion d'ouverture, a eu lieu il y a une quinzaine de jours. La prochaine aura lieu dans une quinzaine de jours, sachant que nous avons considéré que, compte tenu de la taille de la baie, il était nécessaire d'avoir trois réunions générales de présentation du projet et ensuite, j'y reviendrai, un certain nombre de réunions thématiques.

Quels sont les enjeux du Débat Public ? Vous le savez, le projet qui a été présenté à la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, est important et on y reviendra tout à l'heure. Je résume : 100 éoliennes, 77 kilomètres carrés, 500 mégawatts, entre 17 et 30 kilomètres des côtes, et enfin 4 ans de travaux, ceci dans le cadre de l'appel d'offres qui avait été lancé par l'État. La Commission Nationale a considéré, et je reprends ses termes, que

« compte tenu du montant de l'investissement, du caractère d'intérêt national, des impacts sur l'environnement, la faune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage, des impacts des aménagements connexes, raccordement et port, sur l'environnement, des enjeux sociaux et économiques pendant la construction et aussi pendant l'exploitation, des enjeux de création de la filière industrielle, des impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme, la Commission Nationale a décidé d'organiser un grand débat public. » La Commission Nationale a confié à une Commission Particulière que j'ai l'honneur de présider, avec un Président et six membres. Il y en a trois ici et les autres sont dans la salle. La durée du débat est de quatre mois, la loi l'impose, entre le 25 mars et le 24 juillet. Je le répète parce que c'est une question souvent posée, il se déroule en amont de toute décision sur la réalisation effective du projet. Aucune décision n'est arrêtée, ce qui explique que nous ne sommes pas dans la phase de l'enquête publique qui viendra en son temps, bien sûr. Nous ne sommes pas dans la phase dans laquelle nous avons des études d'impact. Nous sommes très en amont, de telle manière que nous puissions nous faire une religion sur le débat.

Quels sont les objectifs du débat ? D'abord vous informer sur le sujet, et je pense que l'importance de l'assistance à cette réunion montre l'intérêt pour la population d'être informée sur ce débat. Vous inciter aussi à vous exprimer par tous les moyens possibles, on y reviendra tout à l'heure. Et enfin, éclairer le maître d'ouvrage pour lui permettre de se déterminer en temps et en heure.

Vous connaissez les enjeux du débat, vous les ressentez. Il y a ceux évidemment des espaces naturels et de la mer, de la biodiversité, des activités maritimes, des activités économiques régionales, de l'emploi bien sûr, de développement d'une filière industrielle, un des éléments clés de l'appel d'offres lancé par les pouvoirs publics, de la politique énergétique, de la sécularisation énergétique de la Bretagne, et enfin de la réduction des gaz à effet de serre.

Quel est le rôle de la Commission Particulière du Débat Public ? Quelques éléments pour revenir tout d'abord sur l'importance et l'enjeu d'un débat public : 149 saisines depuis 2002 qu'existe la procédure en France, 60 débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, qui ont abouti à 7 projets abandonnés, environ 10 %. 11 projets ont été poursuivis sans modification et, ce qui me paraît important, 42 des projets ont été poursuivis mais avec des modifications plus ou moins importantes. Plus des deux tiers des projets ont donc été amendés à l'issue d'un débat public. Il y a actuellement 10 débats publics en cours dont 4 sur des parcs éoliens, vous le savez, vous en avez entendu parler. Outre celui de Saint-Brieuc, il y a ceux de Fécamp, de Courceul et de Nantes.

La Commission Nationale, et la Commission Particulière bien sûr, sont deux commissions indépendantes. Elles s'engagent évidemment, et nous sommes tous engagés comme vous l'avez vu sur le site, à respecter l'éthique et la déontologie fixées par la Commission Nationale : notre indépendance, notre neutralité, une équité dans le traitement de tous les acteurs, et l'interdiction qui nous est faite d'autre part de nous prononcer sur le fond. Je parle en tant que commission. Vous, vous êtes au contraire bienvenus pour vous prononcer sur le sujet. La commission ne se prononce pas sur le fond. Elle publie un compte rendu des débats publics. La Commission Nationale effectue un bilan dans les deux mois, c'est-à-dire avant le 25 septembre 2013, et la SAS Ailes Marines, promoteur du projet, a trois mois pour se prononcer après la publication des documents. En réalité, compte tenu de la levée des risques de l'appel d'offres lancé par l'État, elle doit se prononcer avant le 23 octobre.

La Commission comporte, comme je l'ai dit, un Président et six membres dont les noms apparaissent à l'écran. Ils sont ici présents ou dans la salle. Nos curriculum vitae sont, bien entendu, à la fois sur les archives qui sont ici et sur les documents qui sont sur l'étalage.

Quels sont les outils du débat ? C'est un point important. Vous les connaissez parce que je crois qu'il y en a déjà un certain nombre, les cahiers d'acteur qui sont une possibilité pour chacun de

s'exprimer, association ou personne physique. Nous en avons déjà 14 déposés et 5 sur les présentoirs à l'entrée de la salle. Il y a déjà près de 160 questions écrites ou par SMS, près de 30 avis ou contributions, un site Internet qui a été rendu interactif le 25 mars et très visité, on y reviendra tout à l'heure. Et puis nos 10 réunions publiques : 3 réunions générales, 6 réunions à thème et une réunion de conclusion. Vous avez l'ensemble des dates et des thèmes de ces réunions au début de la salle.

Un point d'organisation. Je suis désolé de restreindre par certains côtés la parole de certains d'entre nous, mais la réunion dure trois heures, ceci pour qu'elle ne s'éternise pas. Toutes les réunions sont enregistrées et filmées et se retrouvent sur le site. Nous avons prévu un temps significatif d'échanges avec la salle et nous avons essayé d'augmenter le plus possible ce temps d'échanges. Il sera de près de deux heures, pratiquement les deux tiers du temps sera donc réservé pour les questions que vous pourrez poser.

Autre point important que je sais décevant pour certains, c'est la contrainte de temps. C'est notre rôle, pas plus de trois minutes pour poser une question. Cela conduit sinon à une espèce de tunnel dont plus personne n'arrive à suivre la question. C'est donc une règle assez stricte que nous essayons de tenir, pas plus de trois minutes pour poser une question de telle manière qu'il puisse y avoir suffisamment de questions dans la salle.

Des papiers ont été déposés sur chacune des chaises pour les questions écrites, possibles à tout moment. J'essaierai d'en reprendre un certain nombre. On privilégie les questions orales puisque nous sommes dans une réunion publique. Les questions écrites auxquelles on ne répondra pas par oral aujourd'hui auront toutes une réponse écrite, bien sûr, dans les jours qui viennent.

Le verbatim de chaque réunion est mis en ligne sur le site Internet dans les quatre jours ouvrés.

Déroulé de la soirée : nous allons évidemment, dans cette réunion générale, laisser d'abord la parole au promoteur du débat qui va vous présenter le projet. Il y aura ensuite une intervention de Madame Le Clézio, première Vice-présidente du Conseil Général, de Monsieur de Landivy, représentant de Gardez les Caps, puis un long échange de près d'une heure avec la salle. Dans une deuxième partie, nous aurons l'intervention de Laurent Queffurus, Directeur de Côtes-d'Armor Développement et de Jean-Didier Bodin, Président de l'association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux, et enfin un échange avec la salle.

Je vous remercie et vous propose de passer la parole tout de suite à Monsieur Rollin pour présenter le projet.

Emmanuel ROLLIN, Directeur du projet Ailes Marines

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, merci d'être venus si nombreux ce soir et d'avoir préféré le débat public au football. Je pense que vous avez fait le bon choix parce que ce débat public est vraiment une opportunité pour discuter, échanger et enrichir le projet.

J'ai l'honneur de vous présenter le projet ce soir. Nous allons commencer par un film d'introduction.

(Un film est diffusé.)

Nous allons voir tout d'abord qui est Ailes Marines. C'est une société qui a été créée pour développer, construire et exploiter ensuite le parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc. C'est une société qui a été créée par deux investisseurs : Iberdrola et Éole-Res. Iberdrola est un groupe implanté dans 40 pays, qui compte 30 000 employés. C'est un des principaux producteurs d'électricité en Europe, avec une particularité : il est le leader mondial de l'éolien avec plus de

7 000 éoliennes en exploitation dans le monde. Éole-Res est une entreprise française qui appartient au groupe Res, spécialisé dans les énergies renouvelables et en particulier dans l'éolien en mer. Ce groupe compte 1 000 employés dans une quinzaine de pays.

Ailes Marines est également un consortium. C'est-à-dire que ces deux investisseurs s'appuient sur des partenaires, en particulier des partenaires industriels : Areva qui est en charge de la fabrication et de la maintenance des éoliennes, représenté ici par Monsieur Philippe Kavafyan. Technip, la société qui sera en charge de l'installation du parc en mer, représenté par Stéphane His, et puis Neoen Marine qui est un partenaire, un soutien pour le développement du projet, représenté aussi par des personnes dans la salle. C'est donc un consortium d'expérience, avec des partenaires aux compétences complémentaires.

Mais de quoi parle-t-on ? Quel est le projet qui vous est présenté aujourd'hui pour ce débat public ? Je m'excuse, je me suis trompé dans l'ordre de mes transparents. Tout d'abord, quelle est la genèse du projet ? Quelles sont ses origines ?

Nous avons tout d'abord une problématique au niveau mondial : le réchauffement climatique et la raréfaction des sources d'énergies fossiles. Un des moyens qu'ont trouvé la plupart des gouvernements comme réponse à cette problématique est le développement des énergies renouvelables. Cela s'est traduit en France par le Grenelle de l'environnement. Et dans le cadre de l'éolien en mer, une planification a eu lieu en Bretagne, entre autres, sur l'ensemble du littoral mais, dans notre cas, qui a permis de définir les zones propices, dont celle de la baie de Saint-Brieuc. Un appel d'offres a été lancé en 2011 et, dans le cadre de cette zone de la baie de Saint-Brieuc, a été remporté par Ailes Marines. Mais surtout, ce projet n'est pas situé en Bretagne par hasard. La Bretagne est une péninsule électrique, elle ne produit qu'environ 10 % de l'énergie qu'elle consomme, 11 % en 2012 pour être précis. L'un de ses enjeux est de réduire sa dépendance énergétique, et surtout le risque de black-out, de coupure généralisée lors des pics de consommation, en particulier en hiver. La réponse à ces enjeux est traduite dans le cadre du pacte électrique breton signé en 2010. Ce pacte propose plusieurs volets et, en particulier, dans celui du développement des énergies renouvelables, le développement de l'éolien en mer avec l'objectif de 1 000 mégawatts en 2020. Le projet en mer en baie de Saint-Brieuc représente donc 50 % de cet objectif.

Je vais maintenant vous parler effectivement du projet. Nous sommes partis de la zone proposée dans l'appel d'offres, celle que vous voyez en bleu ici, sur ce transparent. Cette zone est donc de 180 kilomètres carrés. Le premier enjeu était de réduire l'emprise sur le domaine public maritime. La zone hachurée, celle que nous proposons pour l'installation du parc, est nettement plus réduite par rapport à celle de l'appel d'offres. Il fallait en plus en limiter l'impact sur les paysages et donc éloigner le parc par rapport à la côte. La pointe sud de la zone de l'appel d'offres était à 10 kilomètres du cap d'Erquy. La zone sur laquelle nous proposons l'implantation est à 17 kilomètres du Cap d'Erquy, 16,2 kilomètres du Cap Fréhel, et vous voyez d'autres distances, 27 kilomètres de Saint-Quay-Portrieux, par exemple, 28 kilomètres de l'île de Bréhat ou 37 kilomètres de l'île de Jersey.

Un autre enjeu était d'éviter les espaces privilégiés pour la pêche. Pour cette raison, la zone qui est ici, au sud, a été évitée et les machines sont implantées au nord de cette zone puisqu'il y a une certaine activité de pêche à la coquille Saint-Jacques, entre autres. Et puis la zone en vert sur la droite, une zone Natura 2000, même si ce n'est pas prohibitif, il est possible d'installer des éoliennes dans les zones Natura 2000, nous avons préféré ne pas le faire dans cette zone. L'implantation que nous avons définie est donc issue de 200 réunions de concertation pour arriver à un projet de 100 éoliennes, 500 mégawatts, pour une superficie de 77 kilomètres carrés sur les 180 proposés dans la zone de l'appel d'offres.

De quoi est constitué le parc ? D'abord d'éoliennes, bien sûr, dans ce cas des éoliennes Areva de 5 mégawatts, des éoliennes éprouvées qui fonctionnent en mer depuis 2009. Elles reposent sur des fondations. Nous avons privilégié le choix de fondations *jacket*, des treillis métalliques tels que vous pouvez le voir représenté ici. L'ensemble des éoliennes est relié entre elles par des câbles qui transportent un voltage de 33 000 volts, câbles enfouillés dans la mesure du possible, c'est-à-dire enfouis dans les fonds sous-marins. Ces câbles sont reliés à ce que nous appelons la sous-station électrique, en mer, dont un des rôles est d'élever la tension de 33 000 volts à 225 000 volts. Ici s'arrête la limite de propriété d'Ailes Marines. À partir de là, RTE a un câble, le câble d'exportation de la production. Il va jusqu'à la côte pour être reçu dans une sous-station électrique terrestre.

En termes de dimensions, vous le voyez sur la droite du transparent, par rapport aux basses mers de vives-eaux jusqu'à la pointe de l'éolienne nous parlons d'une hauteur de 175 mètres. L'éolienne en tant que telle, depuis la base du mat jusqu'en haut de la pale, mesure 145 mètres et les fondations font environ 60 mètres.

L'une des principales raisons d'être d'un tel projet est bien sûr la production d'électricité propre. Mais il y a derrière un enjeu majeur, la création d'une filière et la création d'emplois. Un plan industriel est donc lié à notre projet. Quel est-il ? Tout d'abord, il y a un rôle central, joué par le port de Brest. Nous travaillons avec la Région, avec le port de Brest, avec nos deux fournisseurs potentiels pour les fondations et les sous-stations. Ces deux fournisseurs sont STX et Eiffage. Et nous travaillons pour l'installation d'usines sur le port de Brest. Ensuite, Areva a choisi le port du Havre, pour une fabrication 100 % française de ses éoliennes. Comme vous pouvez le voir, il y aura ensuite un transport direct pour l'installation, de Brest jusqu'au site et du Havre jusqu'au site, pour une installation par Technip. Je vous ai cité des grands noms de l'industrie mais ils ne sont pas seuls. Il y a derrière des PME, des entreprises de plus petite taille, et en particulier des entreprises bretonnes qui auront toute leur place pour fournir des composants ou des services pour la fabrication des éléments du parc ou pour son installation. Ce projet mobilisera au total 2 000 emplois, en particulier dans le Grand Ouest, 1 860 emplois pour la fabrication des éléments constitutifs du parc et pour leur installation en mer, et 140 emplois pour les activités de maintenance qui seront proches des trois ports présélectionnés et que vous voyez apparaître en rouge sur la carte. Sur ces 2 000 emplois, il y a un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne. Bien sûr, il y aura des besoins de formation, de qualification, qu'il faut anticiper. Nous travaillons avec la Région, avec les acteurs de la formation du territoire pour préparer cela. Et puis surtout, point très important, cette filière industrielle à la création de laquelle nous participons ne pourra être pérenne que si elle vise l'export, pas seulement le marché français. Cette filière doit être compétitive en termes de coûts et de qualité. Là, les deux investisseurs d'Ailes Marines, Iberdrola et Éole-Res, qui développent eux-mêmes avec leurs maisons-mères d'importants projets au Royaume-Uni, offrent à leurs partenaires industriels un accès à l'export, aux marchés extérieurs.

Nous allons aborder maintenant un autre aspect primordial : l'environnement et le paysage. Sur l'environnement, il y a deux phases bien distinctes avec des impacts potentiels différents. La phase installation tout d'abord, celle du chantier, avec des impacts potentiels, en particulier sur les mammifères marins, sur la ressource halieutique et sur le benthos, et la phase d'exploitation avec un enjeu important : les oiseaux. Nous sommes en train de réaliser une étude d'impact pour cela, terminée en 2014, qui permettra de confirmer les enjeux déjà détectés, de valider et d'affiner les impacts potentiels, et surtout de proposer des mesures de prévention, de réduction et de compensation des impacts. Mais dès maintenant – et vous l'avez vu – sur les choix techniques que nous avons réalisés sur l'implantation du parc, nous avons essayé de minimiser les impacts potentiels. Le schéma d'implantation du parc a été vu sous cet angle ainsi que le choix des fondations, et Technip travaille en ce moment sur les méthodes de travaux d'installation qui devront être, bien sûr, de moindre impact.

En ce qui concerne le paysage, Ailes Marines avaient un double objectif. Tout d'abord, l'intégration du parc dans le paysage et surtout trouver un compromis entre l'éloignement de la côte et la faisabilité technique. Je m'explique : plus le parc est éloigné de la côte, moins il est visible. Par contre, plus il est éloigné de la côte et plus la profondeur d'eau est importante. Et donc plus le parc aurait été cher et plus les défis techniques auraient été importants pour son installation. Nous sommes tous intéressés par une énergie la moins chère possible, d'où l'intérêt de trouver un compromis. Ce compromis est une distance, comme je vous l'expliquais, pour l'éolienne la plus proche de 16,2 kilomètres du cap Fréhel. Sur les 100 éoliennes, 76 sont situées à plus de 20 kilomètres, sachant qu'en baie de Saint-Brieuc, et ce sont des données de Météo France, une moyenne sur 10 ans, la visibilité est inférieure à 20 kilomètres la moitié du temps. Nous parlons donc d'un impact paysager maîtrisé et limité.

Abordons maintenant le coût et le calendrier de ce projet. Nous parlons d'un investissement de 2 milliards d'euros qui se répartit comme vous pouvez le voir sur le graphique. Les éoliennes, entre leur coût en tant que tel et leur installation, représentent pratiquement la moitié de l'investissement, 47 % très exactement ; les fondations, leur coût, l'installation, un gros tiers, 37 % ; ensuite cela se répartit de façon à peu près identique entre la sous-station électrique en mer, les câbles inter-éoliennes et les études. Chacun d'eux représente en gros 5 % de l'investissement. Un point très important de souligner : cet investissement est entièrement privé et assuré exclusivement par Ailes Marines.

En termes de calendrier, la première phase, celle que nous sommes en train de vivre actuellement, est la phase de développement qui s'étale de 2012 à 2015. Ensuite, nous aurons la phase de fabrication des éléments du parc et de leur installation en mer qui s'étalera de 2016 à 2020. Le parc sera entièrement installé et commencera la phase d'exploitation qui durera un minimum de 20 ans, donc au minimum jusqu'à 2040. À la fin de l'exploitation, le parc sera entièrement démantelé, avec une remise en état du site. En parallèle, tout au long de la vie du parc, une concertation sera organisée. Le débat public en est un exemple mais la concertation continuera après, ainsi que des suivis environnementaux pour confirmer les impacts du parc tout au long de sa vie, jusqu'au démantèlement inclus.

En résumé, avec le projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc, nous parlons d'un projet d'énergie renouvelable, donc d'un moyen de production d'électricité propre. Nous parlons d'un projet qui participera à pallier la dépendance énergétique de la Bretagne. Nous parlons d'un projet concerté, 200 réunions à ce jour. Le débat public enrichit encore ce processus. Nous parlons d'un projet optimisé du point de vue technique, environnemental et paysager. Et surtout, nous parlons d'un projet porteur d'emplois : 2 000 emplois, dont un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne.

Je vous remercie pour votre attention et je serais absolument ravi, ainsi que toute l'équipe, de répondre à vos questions lorsque le moment sera venu.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Je vais demander maintenant à Madame Le Clézio de dire un peu quelles sont vos attentes, à la fois sur le débat, et votre perception du projet.

Monique LE CLEZIO, Première vice-présidente du conseil général des Côtes d'Armor

Merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer l'ensemble des membres de la Commission, les représentants des entreprises porteurs de projet, Monsieur le Maire de Matignon, l'ensemble des élus ici présents, et chacune et chacun d'entre vous, parce que nous sommes effectivement réunis pour un moment important, celui du débat public.

A l'horizon 2020, les Côtes-d'Armor pourraient accueillir en baie de Saint-Brieuc le premier parc éolien en mer français. Ce projet structurant répond à des enjeux majeurs pour la Bretagne et, comme cela a été dit tout à l'heure, pour notre département, et s'inscrit dans les priorités politiques de notre collectivité départementale. Quelles sont ces priorités ? Le développement durable tout d'abord, le défi énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, mais c'est aussi la mobilisation pour l'emploi, et enfin la diversification et l'innovation économique par le développement de filières basées sur les ressources issues de la mer, dans le respect de l'environnement et avec une volonté de gestion durable des ressources.

Ce projet est une véritable opportunité pour l'emploi et le développement d'une nouvelle filière porteuse d'innovations technologiques, ce qui a été dit tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs mois, avec Côtes-d'Armor Développement, avec la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor et en lien avec le Comité régional de suivi économique, nous participons à la mobilisation des entreprises et à l'identification des compétences locales pour convaincre les consortiums candidats de la capacité des entreprises de nos territoires à participer au chantier. Ce sont aujourd'hui une vingtaine d'entreprises costarmoricaines qui sont engagées dans cette dynamique. Nous savons la ténacité, la capacité d'adaptation, la capacité d'innovation des entreprises, mais nous savons aussi l'engagement des salariés pour relever ce challenge, pour contribuer à la fourniture de matériel pour la construction ou bien pour assurer la maintenance.

Dans le cadre de ce lien et de cet engagement de notre collectivité départementale avec une filière liée aux activités maritimes, activités que nous appelons souvent l'économie turquoise, vous savez aussi l'engagement fort de notre collectivité départementale pour réaliser des investissements significatifs dans trois ports, cités tout à l'heure : Saint-Cast, Erquy, Saint-Quai, dont l'un d'entre eux, après de nombreux échanges avec les porteurs de projets, aura vocation à accueillir les activités de maintenance pour réaliser ces travaux indispensables au cours de la période d'exploitation.

En tant que costarmoricains, nous ne comprendrions pas que sur les 2 000 salariés générés par ce projet, évoqués tout à l'heure, aucun ne soit de notre territoire, dans le contexte difficile de crise économique et sociale que nous connaissons. Nous voyons dans ce projet l'opportunité d'un engagement collectif dans une filière technologique performante, capable de répondre à d'autres chantiers qui se déploieront dans les années à venir, en Manche ou en Europe du Nord. Mais ce projet est également une chance pour le développement durable des Côtes-d'Armor. Il répond à un défi majeur, celui du défi énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous disposons d'une énergie gratuite et illimitée : le vent. Nous avons cette chance ici. La construction de ce parc, comme Monsieur Rollin vient de l'expliquer, permettra de couvrir 8,4 % des besoins électriques régionaux tout en réduisant de 500 millions de tonnes les quantités de CO₂ émises. Cela donne bien sûr écho à l'Agenda 21 et au plan Climat-énergie territorial défini par le Conseil général, dont on peut simplement rappeler deux axes importants : la réduction des consommations énergétiques et le développement de la production d'énergies renouvelables.

Les nombreuses réunions d'information et de concertation, indispensables, dans lesquelles notre collectivité s'est impliquée, ont montré notre volonté de tenir compte de la qualité de notre environnement, de nos paysages, mais aussi des activités maritimes, que ce soit la pêche, le commerce, le transport, la plaisance notamment. Ces activités sont essentielles pour notre économie. C'est ainsi que la zone d'implantation a évolué, cela a été dit, et elle a tenu compte de ces éléments bien sûr.

Pour conclure, je veux vous affirmer l'engagement du Conseil général en faveur de ce projet. Pour autant, cet engagement n'est pas aveugle. Il doit impulser le développement d'une filière économique d'avenir, porteuse d'emplois pour nos territoires, conciliant et respectant les filières

économiques actuelles, que ce soit celles liées aux ressources halieutiques ou le tourisme notamment. Mais le tourisme pourra et devra se saisir de la chance de cette nouvelle notoriété mais aussi de celle que représente l'ensemble des personnes qu'il faudra accueillir pendant la durée de chantier. C'est important. Le débat public engagé est essentiel pour la réussite de ce projet. Il permettra à chacun d'être informé, de faire valoir son point de vue et de mettre en lumière les améliorations pour que ce projet ambitieux apporte de réelles retombées positives et donne confiance dans l'avenir à chaque costarmoricaïne et à chaque costarmoricain.

Je vous remercie.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci et bravo pour votre respect du temps. Un autre regard maintenant, celui de Monsieur de Landivy de l'association Gardez les Caps. Je vais lui demander de répondre aux mêmes questions : qu'attend-il du débat et quel est son regard sur le projet ?

Dominique de LANTIVY, Président de l'association "Gardez les Caps"

Bonjour à chacun d'entre vous. Je regarde juste comment cela fonctionne. Voilà.

Avec 7 minutes, je ne pourrais aborder que 5 sujets : pourquoi des éoliennes ?, l'indépendance énergétique de la Bretagne, l'emploi, l'augmentation du coût de l'électricité, la pollution visuelle.

Pourquoi des éoliennes ? Nous sommes d'accord sur le constat : la consommation mondiale d'électricité progresse, les ressources d'énergies fossiles s'épuisent. Nous sommes d'accord sur la nécessité de réduire les émissions de CO₂, mais nous ne sommes pas du tout d'accord sur le choix de l'État qui, pour réduire ces émissions, agit sur la production électrique et développe l'éolien. La France, en fait, est le produit européen qui produit le moins de CO₂, comme vous pouvez le voir sur le tableau. D'autre part, notre production électrique émet peu de CO₂ et ces émissions proviennent aujourd'hui d'autres consommations, notamment le transport.

L'éolien est un choix doublement critiquable : sa production est soumise aux caprices du vent, une éolienne produite en moyenne 30 % de sa capacité. Quand l'éolienne ne produit pas, c'est-à-dire 70 % du temps, il faut quand même répondre à la demande ce qui nécessite des centrales thermiques qui rejettent du CO₂, du combustible qu'il faut importer. D'autre part, on ne connaît pas le coût réel global de l'éolien à grande échelle. Le rapport Energie 2050 publié par le Centre d'analyse stratégique en 2012, remis au premier ministre, constate qu'il est urgent de chiffrer le coût global de l'éolien car il y a des coûts additionnels : adaptation des réseaux électriques, centrales à gaz à construire, importations de combustible. Au final, l'éolien industriel ne répond pas aux problèmes des émissions de CO₂. Sa prolifération tous azimuts entraîne des coûts qui ne sont pas maîtrisables, notamment pour la France. Enfin, l'éolien est incapable de remplacer le nucléaire à terme.

Le deuxième point est l'indépendance énergétique de la Bretagne. Celle-ci ne produit que 10 % de l'électricité qu'elle consomme. Beaucoup d'autres régions ne produisent pas non plus beaucoup d'électricité, que ce soit la Corse, la Provence, le Limousin ou d'autres. Aucune région n'autoproduit ce qu'elle consomme et heureusement pour nos agriculteurs. Cette culpabilisation des Bretons est un faux problème. Le réseau électrique n'est pas régional, il est national et même international. La principale cause du problème électrique breton est le raccordement. Nous avons deux antennes d'approvisionnement mal bouclées, Nantes-Brest et Rennes-Saint-Brieuc, ce qui peut créer des problèmes. En tout cas, le projet de la baie de Saint-Brieuc n'enlève en rien la nécessité d'un bouclage des lignes.

D'autre part, la production sera très limitée. Ailes Marines nous dit que la production est équivalente à la consommation annuelle de 790 000 habitants en 2011, cette équivalence n'a aucune signification car il faut se baser sur la consommation réelle. Les éoliennes ne produisent pas en fonction de nos besoins. La production annoncée est largement surestimée. Les éoliennes offshore ne produisent en moyenne que 30 % de leur puissance, selon les chiffres réels au Royaume-Uni et les prévisions de RTE. En fait, la production ne correspondra au mieux, et dans l'absolu, qu'à 5 % de la consommation électrique bretonne. Le projet n'apporte donc rien à la dépendance énergétique de la Bretagne.

Concernant l'emploi, Ailes Marines dit qu'au cours des phases de fabrication et d'installation, le projet va mobiliser 2 000 emplois directs dont 1000 en Bretagne. Que veut dire mobiliser 2 000 emplois ? S'agit-il de 500 emplois quelques mois par an pendant quatre ans ou de 500 emplois à plein temps pendant quatre ans ? S'agit-il de créations d'emplois ? Pendant combien de temps ? On ne le sait pas. La fabrication des éoliennes est prévue au Havre, donc en Normandie. Il y aura peut-être un peu de sous-traitance pour quelques entreprises bretonnes. Aujourd'hui, d'après le dossier d'Ailes Marines, il n'y a que trois lettres d'intention pour des entreprises de la baie. Pour quel montant et combien d'emplois ?

Toujours sur l'emploi, les fondations. Le problème est le même : s'agit-il de personnel existant, de créations partielles, d'emplois temporaires ? On n'en sait rien. Le maintien des emplois est uniquement basé sur l'exportation. Pour les éoliennes, la France arrive trop tard sur un marché déjà saturé, voir les licenciements chez les grands industriels Vestas ou Gamesa. Pourquoi l'Angleterre et la Belgique importeront-elles des fondations de Brest ? Ils ont autant besoin de créer des emplois que nous. L'Angleterre se plaint d'ailleurs du peu d'emplois créés par les éoliennes en mer.

Emplois liés à la maintenance. « Et 140 emplois liés à la maintenance localisés dans la baie de Saint-Brieuc, sur le site du port de maintenance. » Regardons les chiffres fournis par d'autres exploitants. Thanet en Angleterre, 100 éoliennes, 21 emplois locaux de maintenance. London Array, 177 éoliennes, 90 emplois locaux de maintenance prévus, dont la surveillance informatique. Le projet Navitus Bay, 218 éoliennes, 100 emplois locaux de maintenance prévus, y compris la surveillance informatique. Par rapport à ces chiffres, les 140 emplois étonnent. Ailes Marines parle de 100 techniciens. Seront-ils basés toute l'année sur place ou s'agit-il d'équipes qui interviendront en cas de besoin ? Au final, combien d'emplois réellement créés, j'insiste bien sur ce terme, dans les Côtes-d'Armor, en Bretagne ? Et pendant combien de temps ?

Et personne ne se soucie des pertes d'emplois. Rappelons qu'au niveau national, le rapport Energie 2050 ne prévoit pas de créations significatives d'emplois en France dans l'éolien du fait des énergies renouvelables. Les créations compenseront simplement les pertes. Dans les Côtes-d'Armor, les éoliennes remettent en cause l'attractivité touristique du littoral. Or le tourisme est la première activité avec 15 000 emplois directs et fait vivre le commerce, le bâtiment, l'immobilier et la plaisance. On nous parle d'un nouveau tourisme basé sur des visites en bateau de la centrale, on nous dit que l'éolien affirmera l'image verte du département, est-ce une plaisanterie ? Aucune étude n'a été faite sur l'impact touristique des éoliennes dans la baie, aucun syndicat professionnel ou d'exploitants n'a été consulté. Le projet de la baie de Saint-Brieuc est un projet industriel, ce n'est pas un parc d'attraction pour enfants.

Toujours sur l'emploi. Que vont faire les touristes ? Sans le vouloir, la nouvelle campagne de publicité affichée actuellement à Paris dit : « Ailleurs, c'est tout à côté ». Eh bien oui, les touristes iront voir ailleurs. Les autorités devraient s'inquiéter de la fragilisation des emplois existants et sans doute des pertes dans les activités liées. D'autre part, le projet n'est pas une réponse à la demande des 36 000 demandeurs d'emploi du département.

L'augmentation des prix de l'électricité. Les coûts cachés de l'éolien sont bien moins importants que ceux des autres modes de production d'énergie, d'après le dossier Ailes Marines. Mais ils existent, ils ne sont pas nuls. Centrale à gaz de Landivisiau, pour compléter les éoliennes, importations de gaz au port de Brest, aménagement du port de maintenance, infrastructures routières, lignes à haute tension, adaptation du réseau électrique à intermittence, on ne connaît pas le total. Par contre ce que l'on connaît, ce sont les coûts de production. Le prix de vente à EDF de l'électricité éolienne en mer est de 150 à 200 euros/mégawatt/heure alors que le prix moyen de production d'EDF est aujourd'hui de 35 euros/mégawatt/heure. Du reste, le rapport du Sénat prévoit déjà une augmentation de la facture d'électricité, d'ici 2020, de plus de 50 % pour les particuliers et de plus de 60 % pour les entreprises dont certaines comme la chimie se demandent si elles ne vont pas délocaliser. En fait, le doublement de la facture d'électricité semble d'ors et déjà acquis, même s'il n'est pas annoncé. Au final, outre l'augmentation pour le particulier, le développement de l'éolien risque d'affaiblir notre économie plutôt que de créer des emplois.

Pollution visuelle, un impact visuel limité. Quelle est la visibilité en mer ? Le tableau présenté dans le dossier d'Ailes Marines provient de Météo France Saint-Brieuc qui n'est pas connue pour effectuer des mesures de visibilité en mer. L'altitude n'est pas donnée non plus, or c'est un facteur important de cette visibilité. Bien que ce tableau soit contestable, deux choses apparaissent : la visibilité est supérieure à 20 kilomètres pendant 40 à 65 % du temps selon les mois. Les mois où la visibilité est la meilleure sont ceux de juin, juillet, août et septembre, c'est-à-dire la période touristique. Vue éolienne donc assurée pour les habitants et ceux qui sont en vacances. Du reste, ceux qui habitent ici savent bien et que, par temps moyen, du cap Fréhel on voit distinctement à l'œil nu le clocher de Saint-Malo, situé pourtant à 21 kilomètres et qui culmine seulement à 72 mètres. Par quel miracle ne verrait-on pas 100 éoliennes de 175 mètres de haut ?

Il y aurait encore beaucoup à dire, beaucoup de points à aborder, notamment les contradictions avec les politiques menées : des dizaines d'années et des millions d'investissements pour préserver, aménager et soutenir le tourisme, la plaisance et la pêche. L'inscription actuelle comme Grand Site de France des caps Fréhel et d'Erquy, le projet de parc marin normo-breton, le projet du parc Grand Emeraude. Il y a aussi tous les risques écologiques durant les travaux et durant l'exploitation. D'autre part, une étude d'impact sera réalisée après l'appel d'offres, financée et publiée par l'exploitant, et dont les résultats ne seront connus que bien après la fin du débat public. Sans parler encore des indemnités qui ne remplacent pas ce qui a été détruit ou ce qui sera détruit.

En conclusion, le choix de la baie de Saint-Brieuc est contestable. Il a été fait par la préfecture de Région, sans enquête préalable, sans mesurer les conséquences. Nous faisons fausse route avec l'éolien industriel. Nous adoptons un système boîteux, une technique sans doute déjà dépassée et, au final, polluante. Adoptons des sources d'énergie non intermittentes, véritablement propres. Privilégions les technologies vraiment nouvelles. C'est là que se situe la filière industrielle bretonne et française de l'énergie renouvelable, l'exportation et les emplois.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Très bien. Merci. Nous allons passer maintenant à la première période d'échanges avec la salle pour près d'une heure. Vous avez donc des personnes qui sont ici, dans la salle. Je vous demande de demander le micro. Une fois que vous l'aurez, je vous demanderai de vous lever et de vous présenter de telle manière que la question que vous posez puisse être enregistrée. On verra ensuite la réponse qui pourra être donnée. Qui lève la main ? Monsieur, présentez-vous.

Jean de La MOTTE de BROÛNS, délégué départemental de la SPPEF

Pour ceux qui ne connaissent pas la SPPEF, c'est la plus ancienne société de protection de l'environnement, créé en 1901 en même temps que la loi sur les associations. Elle est reconnue d'utilité publique et bénéficie de tous les agréments ministériels.

Dans les trois minutes qui me sont imparties, je n'ai malheureusement pas le temps de développer tous les arguments que je souhaitais développer. Tout d'abord, en ce qui concerne ce débat public, pourquoi le limitez-vous aux Côtes-d'Armor ? Un autre département est tout aussi concerné, celui de l'Ille-et-Vilaine. Entre la commune de Lancieux et celle de Saint-Briac, juste délimitées par un petit bras de rivière, je ne vois pas la différence. Les habitants de Saint-Briac, Saint-Lunaire, Saint-Servan et Saint-Malo sont tout aussi concernés que ceux de Brea ou de quelque autre localité sur le bord de la baie. Premier point.

Deuxièmement, on a vraiment l'impression que le projet est déjà entièrement bouclé. Il nous est présenté comme quelque chose d'acquis, surtout de la part des autorités officielles, Conseil général, Préfecture, etc. Or nous constatons qu'aucune étude d'impact sérieuse n'est encore disponible, peut-être même pas commencée. Or on vient de voir que les impacts sont extrêmement nombreux sur la faune, la flore, les oiseaux, surtout sur l'impact paysager qui est une des responsabilités majeures de l'association que je représente. Il me semble que ce débat public vient ou un peu trop tôt, ou un peu trop tard. Nous aurions aimé être associés dès l'origine du projet et proposer des solutions alternatives. De plus, chacun sait que l'éolien ne produit effectivement que 28 à 30 % de la puissance effective. Les 72 % restants seront produits par les centrales à gaz ou à charbon. Je ne vois pas à ce degré quelle est l'économie énergétique et écologique en la matière.

Comme il y aura d'autres réunions, notamment thématiques sur les paysages, je me réserverai d'intervenir à nouveau. Je vous remercie.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Il y a plusieurs questions, dont l'une s'adresse à la Commission Particulière, celle du lieu du débat. Le lieu du débat, bien entendu, c'est toute la France et l'Ille-et-Vilaine en particulier. N'importe qui peut venir dans des réunions publiques, poser des questions sur les sites Internet et déposer des cahiers d'acteur. Et les personnes d'Ille-et-Vilaine, bien entendu. La Commission Particulière et la Commission Nationale ont validé malgré tout un espace dans lequel les réunions publiques auront lieu. Encore une fois, cela ne veut pas dire que quelqu'un de Saint-Malo ne puisse pas venir à ces réunions mais il fallait quand même s'arrêter à une certaine limite et cela a été considéré comme celle de la baie de Saint-Brieuc puisque c'est le débat de la baie de Saint-Brieuc. Voilà la réponse que je peux vous donner sur ce point-là, étant entendu que chacun peut prendre la parole bien sûr, venant d'Ille-et-Vilaine voire même d'ailleurs. Nous avons des questions qui arrivent par Internet du reste de la France.

Deuxième chose, je laisserai la parole au maître d'ouvrage sur le projet bouclé. Ce que l'on peut dire est qu'il y a une espèce d'ambiguïté dans votre question. Je vous dis à la fois que rien n'est bouclé et vous me dites : mais il n'y a pas assez d'études. C'est là où il y a une espèce d'ambiguïté dans le débat. Il est clair qu'à partir du moment où le projet n'est pas bouclé, l'étude d'impact n'est pas faite. Il y aura une enquête publique dans laquelle cette étude d'impact sera présentée. Le maître d'ouvrage aura à répondre sur cela. Mais dans la forme du processus, le principe même d'un débat public est qu'il arrive en amont, ce qui veut dire évidemment que tout n'est pas bouclé.

Monsieur Rollin, si vous avez un élément de réponse ?

Emmanuel ROLLIN

On nous pose souvent cette question, celle des études. Pour refaire un peu de chronologie, nous avons répondu à l'appel d'offres en début 2012. Nous avons été lauréats en avril sur la base d'études qui étaient encore partielles, bien sûr, puisqu'il faut pour l'étude d'impact, par exemple, deux cycles biologiques, donc au minimum deux ans pour la réaliser. J'en profite pour répondre à une de vos questions qui disaient : l'étude d'impact qui n'a peut-être même pas commencé. Si, elle a commencé l'année dernière. Elle est réalisée par un bureau d'études indépendant, breton, qui s'appelle In Vivo et dont un représentant dans la salle sera certainement amené à intervenir ce soir lorsqu'il y aura des questions sur l'environnement.

Nous avons donc des études avec des synthèses. Ce sont elles qui nous ont permis de répondre à l'appel d'offres, avec des synthèses disponibles sur le site Internet de la CPDP. L'étude d'impact qui est très complète, très exhaustive, a démarré. Elle va durer jusqu'en 2014 et elle sera complètement accessible au moment de l'enquête publique. En octobre 2014, nous allons déposer nos dossiers de demande d'autorisations administratives en préfecture. L'étude d'impact est la pièce maîtresse de ces dossiers. Il y aura une enquête publique dans les mois qui suivront et l'étude d'impact sera bien sûr complètement accessible. Elle ne peut pas l'être aujourd'hui parce qu'elle n'est pas encore réalisée. Elle est en cours de réalisation.

Vous dites que le projet est déjà très abouti et qu'il n'y a plus rien à dire dessus. Pas du tout. Nous sommes aujourd'hui lauréats d'un appel d'offres. Il y avait trois candidats et nous avons été choisis mais nous ne pouvons pas construire le parc en ce moment. J'imagine que la crainte que vous avez est que ce parc se fasse sans que vous ayez pu justement voir ces études et leur sérieux, leur exhaustivité, etc. C'est un risque qui n'existe pas. Aujourd'hui, en étant lauréats de l'appel d'offres, nous ne pouvons pas construire le parc. Nous n'avons pas les autorisations. Nous les aurons après la réalisation de l'étude d'impact, en octobre comme je vous l'expliquais, l'enquête publique, etc. et peut-être qu'en 2015 nous aurons les autorisations.

Vous avez parlé ensuite de la production dans votre question. Vous avez cité le chiffre de 28 % du temps, enfin l'équivalent pleine puissance puisque les éoliennes fonctionnent près de 90 % du temps mais pas toujours à pleine puissance. On reçoit déjà aujourd'hui des questions, via le site Internet de la CPDP, et on voit aussi dans certains cahiers d'acteur des parallèles qui sont faits avec des parcs au Royaume-Uni. Mais on ne parle pas forcément de la même chose. Par exemple, un des parcs cités est équipé de machines Vestas, avec un rotor de 90 mètres de diamètre, des machines de 2 mégawatts. Là, nous parlons de machines Areva de 5 mégawatts, avec un rotor de 135 mètres de diamètre. C'est donc que 2,2 fois plus grand que la machine Vestas dont on parle. On ne peut donc pas comparer. Il peut y avoir après des différences entre l'espacement des machines, le gisement de vent de la région, etc. Le calcul pour la production du parc, les 1 750 gigawatts/heure, a été fait en prenant plusieurs modèles météo, les mêmes modèles que ceux utilisés par Météo France, plusieurs modèles qui ont été croisés. Les pertes à l'intérieur du parc, qu'on appelle les pertes par sillage, c'est-à-dire les turbulences que font les éoliennes pour celles qui sont derrière, ont été aussi modélisées avec trois modèles différents, et nous arrivons à ce calcul de prévisionnel de production, un calcul très élaboré.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. D'autres questions ?

André DEFRANCE

J'étais enseignant-chercheur à l'université de Rennes I, avec comme spécialité la physique atomique et nucléaire.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous ne nous faites pas un cours de physique nucléaire !

André DEFRANCE

Non, mais je voudrais défendre Monsieur de Landivy quand il a parlé qu'on ne pourrait pas remplacer le nucléaire. Je suis d'accord avec lui mais des gens ont commencé à le huer. Je prends la défense de Monsieur de Landivy là-dessus.

Applaudissements de la salle.

Je dois dire une deuxième chose. Des chercheurs, mes collègues de Grenoble, ont fait une recherche mondialement connue, et je m'adresse aussi à Areva, sur la filière thorium à sels fondus. Elle se passe à pression atmosphérique, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun danger d'explosion. Les déchets sont réduits. Ce n'est pas la panacée bien sûr mais cette filière est beaucoup plus fiable que les autres, même développées par l'EPR. Je ne suis pas du tout contre l'EPR mais je dis qu'il faut absolument faire des recherches pour un nucléaire plus fiable, sachant que pour le thorium, si vous regardez la production énergétique de 2009, toutes productions réunies, le thorium apporte 10 000 ans de cette production énergétique, toutes énergies confondues. Je rends hommage ici à mes collègues de l'université de Grenoble ainsi qu'au nouveau directeur du CEA, Yves Bréchet.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci Monsieur. Plusieurs questions ont été abordées à divers moments. Je vous suggère de venir lors de la réunion qui va se tenir à Saint-Brieuc sur l'énergie. Ces questions pourront être posées. Et d'autre part, à la réunion qui se tiendra sur le paysage à Pléneuf-Val-André au mois de juillet. Autre question ? Monsieur au fond là-bas.

Alain COUDRAY, Président du Comité départemental des pêches des Côtes-d'Armor

J'aurais déjà une question à vous poser, Monsieur le Président. Serait-il possible de connaître par avance le nom des intervenants de ces réunions ? Dans les autres débats publics, à Saint-Nazaire, etc., cela est publié à peu près une semaine avant. On connaît les gens qui vont intervenir.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Bien sûr, pas de problème.

Alain COUDRAY, Président du Comité départemental des pêches de Côtes-d'Armor

J'ai une remarque par ailleurs au sujet des contributions aux cahiers d'acteur et des tracts. Nous avons observé que ce projet suscite de nombreuses réactions, avis, commentaires, ce qui est tout à fait normal. Chacun a le droit de donner son avis. Cependant, la profession déplore que certains, pour ne pas les citer, évoquent dans leurs cahiers d'acteur des choses concernant la pêche qui ne les concerne pas et pour laquelle ils sont très mal renseignés. La pêche a su être un acteur pour ce projet parce que, dès le départ, on savait très bien que ces projets étaient imposés par la France et par l'Europe. Au contraire de mes amis normands qui me téléphonent aujourd'hui pour savoir comment on a fait pour discuter avec les porteurs de projet, pas qu'Ailes Marines, Nass & Wind et de nombreux autres avant. Parce que nous, nous travaillons sur le projet depuis 2007. Où étaient ces associations en 2007 quand on demandait un coup de main à toutes les Communautés de Communes de la baie pour déplacer un projet déposé complet en préfecture ? Complet et prêt à être fait. Heureusement qu'on a eu toutes ces Communautés de Communes

sinon ce projet éolien aurait été fait au Petit-Léjon. Ces associations connaissent-elles, savent-elles où est le Petit-Léjon, combien de bateaux y travaillent ? Non.

C'est pour cela que nous avons choisi d'être avec le projet pour l'accompagner. Nous ne sommes pas d'accord sur tout. Pour les gens qui me connaissent, les élus du Département et de la Région en particulier, savent que je ne rigole pas dans les négociations. Je défends la pêche. Ce projet est imposé par l'État, comme d'autres. Peut-être qu'on aura besoin de ces associations pour le deuxième appel d'offres. Moi qui suis contacté pour savoir la fréquentation dans ces zones.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Coudray, est-ce une question ou plutôt une prise de position ?

Alain COUDRAY, Président du Comité départemental des pêches de Côtes-d'Armor

C'est une remarque. Je trouve anormal que notre Comité départemental soit cité dans le cahier d'acteur. Nous allons faire un cahier des charges mais nous ne citerons personnes. Pas de nom. C'est une infamie par rapport à mon Comité départemental. Je demande à Monsieur le Président du Débat Public si je peux attaquer ces infamies au tribunal, malgré que ce soit un débat public ? Parce qu'on va pouvoir en faire autant avec toutes les associations qui sont contre ce projet.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

On a bien compris votre position, Monsieur Coudray. Chacun est libre dans un débat public et mon rôle est de permettre à chacun de s'exprimer. Votre rôle est effectivement de contester ces expressions. Nous en avons pris bonne note. Merci.

Bernard PERZO

Bonsoir. Vous êtes nombreux et j'aimerais vous dire, les yeux dans les yeux, comme disait un socialiste à la moralité socialiste, que je ne crois pas à votre débat public. Pour moi, c'est de la poudre aux yeux. Les dés sont pipés et vous savez très bien que cela se fera. Nous le savons tous ici. C'est mon avis et je le partage.

Maintenant, plus éolien que moi, tu meurs. Enfin tu mourrais, il y a 10 ans. J'étais un farouche défenseur de l'éolien mais je suis aussi un grand marcheur et j'ai traversé l'Espagne d'est en ouest et du sud au nord à pied. J'ai voyagé plusieurs mois en Espagne en marchant, avec mon sac à dos. J'ai vu des milliers et des milliers d'éoliennes. Du côté de Tarifa, ce sont des dizaines de milliers d'éoliennes. Et je me suis dit : les Espagnols, ma foi, ont besoin d'énergie et si l'éolien leur apporte cette énergie, c'est parfait. C'est du moins ce que j'ai pensé. J'ai regardé ensuite quelle était la part d'énergie apportée par l'éolien. J'ai rapidement vu les chiffres affichés dans le petit film, vous étiez autour de 15 ou 20 %. Mais c'est du pipeau ! J'avais regardé à l'époque sur Internet et j'ai vu que la part de l'éolien était infime en Espagne. Alors je pose la question : faut-il défigurer les paysages pour obtenir si peu d'énergie ? Je me pose la question. Il ne faut pas être fou. Je suis antinucléaire aussi mais, ceci dit, l'éolien n'est pas la panacée. Et tout le monde le croit. Je ne suis plus éolien mais je l'ai été et on me dit : tu es pour le nucléaire. Eh bien non, je ne suis pas pour le nucléaire. Je ne suis pas pour ce type d'éolien qui n'apporte rien du tout. Il y a les hydroliennes et puis aussi une énergie très intéressante. Mettez les 2 milliards de ce projet dans les énergies qu'on ne consomme pas, je veux parler de l'isolation.

Applaudissements de la salle.

J'ai trois minutes, j'arrive bientôt au bout de mon temps de parole mais comme je sais que les députés à l'Assemblée Nationale discutaient jour et nuit sur le projet de loi homosexuelle, je trouve que le temps de parole qu'on a est un peu court.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Un rappel à l'ordre, nous ne parlons que d'éolien et de rien d'autre, s'il vous plaît. Deuxième chose, je peux vous assurer, je vous l'ai dit, que la commission est totalement indépendante et que pour elle, rien n'est fait. On ne peut pas dire à la fois qu'il n'y a pas assez d'études et en même temps que tout est fait, tout est décidé. C'est faux, je peux vous le dire, et je vous regarde droit dans les yeux. Cela est faux. Il faut que les choses soient claires sur ce point-là.

Autre question ? On va prendre d'abord le 1 et ensuite le 4. Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît.

Bernard PINAUT

Bonsoir. J'habite à Fréhel et je n'ai pas de fonction particulière. Je voulais juste poser la question suivante : compte tenu des enjeux qui nous ont été expliqués tout à l'heure, pourquoi le projet s'arrête-t-il en 2040 ? Est-ce lié à une problématique contractuelle, à une problématique technique ? Et si oui, pourquoi n'envisage-t-on pas un renouvellement des moyens ? Et si le projet s'arrête en 2040, n'est-ce pas un surcoût supplémentaire du prix du kilowattheure, comme nous l'a bien expliqué Monsieur de Landivy ?

Emmanuel ROLLIN

Vous avez abordé les deux principaux aspects dans votre question. Il y a un aspect contractuel. Nous aurons effectivement, dans le cadre d'un projet comme celui-ci, un contrat d'achat avec EDF pour le rachat de l'électricité produite. La durée de ce contrat est de 20 ans. C'est pour cela que le temps de production d'un tel parc est présenté sur 20 ans. Ceci dit, surtout quand on voit les projections d'augmentation du prix de l'électricité, rien ne nous empêche de vendre cette électricité sur le marché au bout de 20 ans, sans le contrat avec EDF. Rien ne nous en empêche si le parc est toujours techniquement capable de produire et, en particulier, si les éoliennes sont toujours capables de produire.

Pour répondre à cette deuxième partie qui était incluse dans votre question, je vais passer la parole à Philippe Kavafyan d'Areva.

Philippe KAVAFYAN

Techniquement, nos éoliennes sont conçues et certifiées par un organisme indépendant, pour fonctionner au moins 20 ans. C'est la durée à la conception et certifiée. Il n'y a pas de difficultés à imaginer que, dans la vie du projet, les progrès techniques nous permettront de surveiller les structures fixes pour pouvoir s'assurer que, si c'est le souhait des autorités et de l'exploitant de prolonger la vie du projet, on y travaillera techniquement. Quant aux parties tournantes, comme on interviendra régulièrement pour faire de la maintenance sur les équipements, il est tout à fait possible d'imaginer que, dans la durée de vie du projet, on aura la possibilité de renouveler des pièces tournantes et donc de prolonger la vie. Techniquement, on sera donc au service des autorisations pour pouvoir prolonger la vie. De toute façon, la certification qui est le point de départ est d'une durée de 20 ans. Il n'y a pas aujourd'hui de retour d'expérience pour aller beaucoup plus loin. C'est simplement une possibilité technique qui sera développée au cours de la vie.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je peux rajouter une chose, la concession d'un domaine public est techniquement limitée à 30 ans. C'est la loi qui le dit. Le contrat d'exploitation est sur 20 ans puisque c'était l'appel d'offres. Entre 20 et 30 ans, on verra ce qui pourra être fait mais, de toute façon, la concession d'un domaine public est limitée à 30 ans.

Autre question ?

Michel NEVEU, ingénieur du génie rural et des forêts

Ma question est tout à fait technique : pourquoi a-t-on choisi cette technique des grandes hélices à axe horizontal par rapport à la technique des axes verticaux qui ont d'une part beaucoup moins d'effet sur le paysage, qui ont un rendement trois fois supérieur à celui des hélices d'avion qui a un très mauvais rendement, on le sait, alors que ces techniques-là très développées en Finlande et ont un bien meilleur rendement ? Parce que le 30 % annoncé est assez grave. Je partage l'avis de ce Monsieur, on a peu d'énergie avec ces énormes investissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci pour votre question.

Emmanuel ROLLIN

Tout d'abord, le rendement annoncé. Pour une production de 1 750 gigawatts/heure par an, le rendement est de 40 %, pas de 30 %. On est là dans de l'éolien en mer avec des machines dont le rotor est de grande taille, c'est pour cela que la production, le facteur de charge est à ce niveau de 40 %. Maintenant, dans le cadre d'un projet qui va se construire dans les années qui viennent, nous avons besoin d'une technologie mature et fiable. Ce qui existe aujourd'hui sur le marché, ce sont des éoliennes telles qu'on les connaît, principalement avec un rotor à trois pales. Mais nous avons la chance d'avoir notre partenaire Technip dans notre consortium qui développe un projet de recherche et développement avec des machines à axe vertical. Je vais donc passer la parole à Stéphane His qui va pouvoir vous parler de cette technologie.

Stéphane HIS, représentant de Technip

Bonjour. Si on fait un historique sur les éoliennes, il y a eu des compétitions entre technologies à une certaine époque, en particulier entre les technologies à axe vertical et à axe horizontal. Je ne vais pas refaire tout l'historique de l'éolien et, pour diverses raisons, en tout cas sur les parties Watt Air, les éoliennes à axe vertical telles que vous les voyez là, à trois pales, ont remporté la palme. Il y a eu ensuite une compétition entre les trois pales et les deux pales. Les trois pales ont gagné encore une fois et le développement industriel s'est fait là-dessus. Nous avons chez Technip un partenariat avec une société qui a développé une éolienne à axe vertical mais ce projet est en cours de développement. Il a lieu en ce moment dans le sud de la France, vers Fos-sur-Mer, avec un prototype qui sera la plus grosse éolienne à axe vertical récente. Il fera 2 mégawatts de puissance, pour un premier prototype à terre d'abord et qui aura vocation à aller ensuite en mer, sur des fondations flottantes. Mais il s'agit, comme l'a évoqué Emmanuel, d'un prototype, donc d'un projet avec une première phase de validation, une deuxième phase de validation et une diffusion industrielle éventuellement, en cas de succès. Mais cela va mettre du temps avant que cela soit disponible pour un investissement massif.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Autres questions ? D'abord la question 2. Si vous voulez vous présenter.

François DANCHIN

Je suis un citoyen de Saint-Jacut-de-la-Mer et j'ai travaillé toute ma vie un peu dans le monde énergétique. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur de Landivy, que le projet était globalement négatif. Je n'irai pas aussi loin que lui en ce qui concerne le côté esthétique parce que nos arrière-grands-pères ont bien mis des châteaux d'eau un peu partout en France, ce qui n'a pas gêné le fonctionnement. Par contre, j'ai été très frappé par le document qui a été présenté aux citoyens. J'ai reçu une enveloppe comme cela, sur le descriptif de l'éolien propre qui est prévu avec le système. En définitive, on ne voit apparaître nulle part le chiffre de 200 mégawatts de moyenne au lieu de 500. Je pense, moi, que le maximum que produiront les éoliennes sera de 150 mégawatts. Mais pour pouvoir faire fonctionner ces 150 mégawatts avec Dame nature, on a

commandé une centrale thermique de 500 mégawatts. Pour produire 150 mégawatts propres, on va donc faire fonctionner au gaz 360 mégawatts sales, si je puis dire. C'est la première chose qui m'a gêné.

Ensuite, quand on met quelques chiffres derrière tout ça, on s'aperçoit que le mégawatt éolien coûte - je peux donner les chiffres à la commission - pratiquement 20 fois plus cher que le mégawatt gaz. Une turbine de 500 mégawatts coûte 500 millions d'euros, tout le système que vous construisez actuellement coûte 2 milliards d'euros, plus les faux frais : raccordement, etc. et les chiffres insaisissables dont on a parlé tout à l'heure. Cela fait 2,5 milliards, plus la turbine, on parle de 3 milliards pour construire le projet. 3 milliards pour 150 mégawatts, cela fait 20 millions par mégawatt. Cela fait beaucoup. Quand on transforme ces chiffres en coût d'exploitation, on sait, puisque EDF s'engage par la loi à racheter les kilowatts en surplus, que le prix de production qui sera payé par EDF sera nettement supérieur à son prix moyen. Je pense qu'EDF payera peut-être 12 centimes en plus du kilowatt par kilowatt/heure produit et vendu. Ce qui fait une somme de 200 millions d'euros par an pour les éoliennes qui auront été construites, ce qui représente à peu près 1 000 euros par ménage des Côtes-d'Armor. Ce sont des choses que l'on ne voit apparaître nulle part. On se fout de ce surcoût d'exploitation puisque ce sera payé par EDF et divisé par toutes les factures. Mais je trouve que ce surcoût et en plus le fait de l'avoir un peu caché dans les études, le fait que les éoliennes ne produiront jamais 500 mégawatts mais seulement un tiers de cela, on aurait simplement dû faire une centrale à gaz et puis ne plus parler du reste. Demain, avec le gaz de schiste, le prix des énergies mondiales va dramatiquement baisser. Le charbon va venir de partout, le gaz aussi puisque les Américains ne vont plus l'importer. On est un pays extraordinairement endetté, emprunter 3 milliards pour cela est extraordinairement excessif, multiplié par les trois ou quatre autres éoliennes construites en France, je trouve que c'est inadmissible pour les citoyens. Cela serait inadmissible de ne pas dire non.

Applaudissements de la salle

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci pour votre question. Cette question très pertinente s'adresse plutôt à RTE, à la DGEC qui a lancé l'appel d'offres. Je vais voir si Monsieur Rollin peut répondre à certains de ces éléments et je vous propose, si vous êtes là et je l'espère lors de la réunion qui traitera de l'énergie, que vous puissiez la reposer. En tous les cas, je m'engage à la poser à RTE et à la DGEC parce qu'elle est pertinente. Avez-vous des éléments de réponse, Monsieur Rollin ?

Emmanuel ROLLIN

Vous avez abordé plusieurs aspects dans votre question. Je m'excuse parce que le son n'était pas très bon.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Oui, c'était très sourd. On entendait assez mal.

Emmanuel ROLLIN

Je n'ai pas entendu tous les détails mais vous avez parlé d'une production de 150 au lieu de 200 mégawatts, c'est-à-dire qu'au lieu du facteur de charge que nous annonçons de 40 %, vous croyez plus en un facteur de charge de 30 %. J'ai expliqué tout à l'heure comment était calculé ce facteur de charge. Je ne vais pas revenir sur ce calcul mais juste une chose. La rentabilité de notre projet est calculée en particulier sur ce facteur de charge. Croyez-moi, nous ne pouvons pas exagérer la production du parc, autrement on se ment à nous-mêmes. C'est vraiment la base de tout. C'est un des arguments que je peux vous donner. Le facteur de charge est de 40 %. Comme je l'expliquais, il a été calculé en utilisant plusieurs modèles croisés statistiquement et qui donnent ce résultat.

Ensuite, j'ai compris que vous disiez que le coût de l'éolien était 20 fois supérieur par rapport au gaz. Peut-être qu'on peut mettre le transparent avec les différents coûts de l'énergie qui sortent du rapport de la Cour des Comptes. On est bien sûr sur des ordres de grandeur bien moindres. En attendant que le transparent s'affiche, je peux vous dire qu'effectivement, par rapport aux coûts de certaines énergies, l'éolien en mer à un coût supérieur. Nous sommes d'accord avec cela.

Voilà, on voit les chiffres annoncés par la Cour des Comptes : 74 euros pour le mégawatt/heure de gaz naturel et la fourchette, dans le cadre de l'appel d'offres de la baie de Saint-Brieuc, de 140 à 200 euros le mégawatt/heure pour l'éolien offshore. Effectivement, au jour d'aujourd'hui, dans l'état actuel, il y a un surcoût. Il y a une courbe d'apprentissage qui est en train d'avoir lieu. En éolien terrestre, on le voit ici, le coût donné par la Cour des Comptes est de 69 euros du mégawatt/heure. Il y a 285 gigawatts installés dans le monde pour l'éolien terrestre. En éolien en mer, il y a 5 gigawatts. On est donc finalement au début d'une histoire. On est en train en ce moment d'améliorer cette technologie et, dans toute amélioration technologique, il y a forcément une baisse des coûts qui va venir avec. Nous en parlions tout à l'heure, nous sommes dans le cas de la France dans le cadre de la création d'une filière industrielle. Ce n'est pas tous les ans ni dans toutes les décennies qu'un train comme celui-là passe devant la France, dans lequel on peut monter ou pas. Même si la France a certainement un peu raté le coche en termes d'éoliennes terrestres, il est encore temps en termes d'éolien en mer. Par contre, pour pouvoir monter dans ce train, il faut qu'il y ait des projets en France. C'est effectivement une énergie qui présente un surcoût aujourd'hui. Ce surcoût va aller en diminuant avec le temps mais surtout, on aura été au rendez-vous et on aura pu créer une industrie.

Vous avez parlé ensuite du coût pour les costarmoricains. Je rappelle rapidement comment fonctionne le financement des énergies renouvelables. Il est financé par la CFPE, la contribution au service public de l'électricité, répartie sur la facture de l'ensemble des consommateurs. Avec le parc de Saint-Brieuc, l'électricité ne sera pas plus chère dans les Côtes-d'Armor que dans le reste du pays. Lorsque les lauréats de l'appel d'offres ont été annoncés, le ministre de l'énergie à l'époque était Éric Besson. Il a dit que l'impact sur la CFPE des quatre projets qui représentent 1 928 mégawatts était de 12 euros par foyer et par an. Le parc de Saint-Brieuc est un quart de cette puissance, l'impact est donc sur la facture d'électricité de l'ensemble des consommateurs et de 3 euros par an.

Maintenant, la centrale de Landivisiau aurait sa justification uniquement pour l'installation du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc, je propose Monsieur le Président que Monsieur Boyadjis de RTE, présent dans la salle, si vous êtes d'accord...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je ne vous avais pas vu. Monsieur Boyadjis, représentant de RTE est présent, sachant que le débat sur l'énergie aura lieu dans à peu près un mois, je vous le rappelle, de nouveaux à Saint-Brieuc.

Jean-Marc BOYADJIS, Réseau de Transport d'Electricité, directeur du projet de raccordement

Je voulais juste préciser. J'ai entendu plusieurs fois dans les interventions qu'on oppose la production éolienne à des lignes électriques ou à la centrale de Landivisiau. Il faut bien comprendre qu'en Bretagne-et je ne veux pas parler à la place du Conseil régional-mais on est sous un pacte électrique breton qui prévoit la mise en place de plusieurs mesures. Il consiste prioritairement à maîtriser la demande d'électricité, à développer des énergies non-fossiles ainsi qu'un réseau intelligent et des centrales à gaz pour que cet ensemble consommation-production-transport puisse garantir une alimentation de qualité à la Bretagne. Ce n'est donc pas en opposant un mode à une ligne ou une éolienne, qu'on résout le problème en Bretagne. C'est bien la mise en

œuvre de l'ensemble des actions que l'on appelle d'ailleurs le Triskell : d'abord maîtriser la consommation, développer des ENR et sécuriser du réseau.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Encore une fois, je pense qu'on en reparlera dans une réunion publique concentrée sur ce thème. Autre question ?

Pierre PELAN, Président de l'association Nouvel Essor pour Erquy, élu local

J'ai quatre questions qui s'adressent à Ailes Marines. La première : pourquoi Iberdrola a choisi parmi les cinq sites pour l'éolien offshore dans le premier appel d'offres, plutôt la Bretagne et la baie de Saint-Brieuc ? Vous avez parlé d'ancrage régional du projet, pour nous il serait intéressant de savoir si ce sont des raisons techniques, économiques, sociales ou politiques qui vous ont fait choisir la baie de Saint-Brieuc.

Deuxième question : on parle de 140 emplois en ce qui concerne la maintenance. Cela fait couler beaucoup d'encre et dépenser beaucoup de salive régionalement. Le chiffre est élevé par rapport à d'autres chiffres rappelés tout à l'heure. J'aimerais savoir plus précisément comment se décomposent ces 140 emplois ? Quels sont les emplois en mer puisqu'il y a de la maintenance en mer et de la conduite de barges pour aller sur le site et quels sont les emplois à terre ? Ce serait intéressant si vous pouviez nous donner des précisions.

Ma troisième question concerne le prix de rachat d'EDF. On nous parle de 140 à 200 euros, c'est quand même une fourchette assez large. Lors d'un précédent entretien où je vous avais entendu, Monsieur Rollin, vous nous aviez indiqué que c'était un secret commercial et que ce secret était prévu par le cahier des charges. Je n'ai rien trouvé dans le cahier des charges qui évoque le fait qu'on puisse avoir autant de discrétion. Or, la différence pour nous sur le CSPE et donc sur nos factures d'électricité est assez importante. Si on pouvait, au cours de ce débat public, avoir plus de précisions sur ce prix de rachat et donc sur les répercussions sur les factures d'électricité dans l'avenir, ce serait quand même intéressant.

Quatrième question très courte et plutôt une remarque. Dans votre présentation ce soir, vous nous avez indiqué que les *jackets* se feraient à Brest. À la réunion de Saint-Brieuc, on avait parlé de Saint-Nazaire et Brest. Vous n'avez parlé que de Brest ce soir, je voudrais donc savoir s'il y a une évolution sur le sujet ou si vous avez simplement simplifié ce soir.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci pour ces quatre questions précises. Il faut que vous teniez votre micro plus proche, Monsieur Rollin.

Emmanuel ROLLIN

D'accord. La première question, sur le choix de Saint-Brieuc. Il y avait effectivement cinq zones à l'appel d'offres : le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Vous vous souvenez, nous étions candidats sur Saint-Nazaire et sur Saint-Brieuc. Ce sont les sites que nous avons jugés les plus pertinents. Sur la base de quels critères ? Des critères techniques, bien sûr, des critères environnementaux, mais aussi des critères, je dirais, sociaux, d'acceptabilité, de maturité des projets. En pesant l'ensemble de ces critères, nous avons choisi le site de la baie de Saint-Brieuc et celui de Saint-Nazaire. Il faut également noter que l'ambition du consortium s'était posée sur deux sites. Nous n'avions pas vocation à être candidats sur plus de sites que cela. Dans le classement que nous avons fait sur les critères que je vous ai expliqués, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire arrivaient en tête. Pour être transparent avec vous, notre préférence allait vers Saint-Brieuc qui nous paraissait un site plus intéressant, en particulier pour des raisons qu'on a beaucoup abordées ce soir, et pour des raisons paysagères puisqu'il y avait un éloignement à la côte supérieur, au moins potentiel. Vous vous rappelez que la zone s'approchait à près de

10 kilomètres de la côte mais nous avons choisi, après concertation, d'implanter le parc à plus de 16 kilomètres des côtes.

La deuxième question, sur les 140 emplois, je l'aborderai en dernier parce que je passerai la parole à Philippe Kavafyan pour une partie de la réponse.

Ensuite, le prix de rachat à EDF. Il y avait effectivement une fourchette entre 140 et 200 euros dans l'appel d'offres. Vous vous souvenez, les candidats étaient notés sur 100 points dans l'appel d'offres, dont 40 points sur le prix de l'électricité. Si vous proposiez un prix inférieur ou égal à 140 euros, vous aviez 40 points, et c'était dégressif après jusqu'à 200 euros et plus où là c'était 0 point. Quand vous regardez le règlement de l'appel d'offres, qu'est-ce qui fait que c'est une donnée confidentielle ? Nous avons un certain nombre de notes à rendre aux autorités dans notre dossier. L'une était justement sur les aspects financiers. Elle faisait l'objet d'un pli séparé, remis uniquement à la Commission de Régulation de l'Energie. Même en Préfecture, où nous avons remis notre dossier, cette information n'est pas disponible. C'est donc la Commission de Régulation de l'Energie qui connaît le prix de l'électricité et c'est la seule qui pourrait, avec la DGEC, Direction Générale de l'Energie et du Climat, révéler le prix de notre offre comme celle des autres candidats. Nous ne sommes donc pas en mesure de révéler cette information.

Vous parlez ensuite des *jackets* à Brest. Vous faites référence à une réunion à Saint-Brieuc. J'imagine que c'est une réunion qui a eu lieu il y a assez longtemps, où il y avait effectivement encore plusieurs possibilités. A l'époque, il y avait encore la possibilité du port de Saint-Nazaire pour la fabrication des *jackets*. Vous vous souvenez, nous travaillons avec deux fournisseurs : STX, les chantiers navals de Saint-Nazaire, et Eiffage. Ce dernier avait choisi dès le début l'implantation à Brest, avec STX. Puisque nous étions candidats sur Saint-Nazaire et sur Saint-Brieuc, nous travaillions encore avec STX sur un projet nazairien. Une fois que nous avons été lauréats pour Saint-Brieuc, cela ne s'est pas fait instantanément évidemment, c'est pour cela que nous avons évoqué Saint-Nazaire dans les premières réunions, dans un souci de transparence. Mais nous avons tout de suite demandé à STX de travailler sur un projet d'implantation à Brest. Et STX est allé à Brest, a visité le port de Brest, a vu les travaux prévus pour l'aménagement du polder, et a été tout de suite séduit. En ce moment, l'assemblage final est donc prévu d'être fait à Brest et une grande partie de la chaîne d'approvisionnement des composants des *jackets* sera faite par des fournisseurs bretons avec lesquels STX est en train de travailler. Ce sujet sera d'ailleurs abordé plus profondément dans la réunion sur l'industrie au mois de mai, je crois.

La question des 140 emplois maintenant. Elle revient très souvent, en particulier en comparant avec des parcs à l'étranger. Je vais laisser Philippe Kavafyan répondre sur cette question mais je vais répondre sur le début. Vous demandiez comment cela était décomposé. Dans ces 140 emplois, il y a une vingtaine de marins, une vingtaine d'encadrants et une centaine de techniciens. Il y a évidemment une partie de ces techniciens en mer mais nous intégrons aussi les fonctions logistiques, etc., toutes les fonctions de support. Pour rentrer plus dans le détail, je vais laisser répondre Philippe Kavafyan.

Philippe KAVAFYAN, représentant de Areva

Merci. Il y a eu plusieurs remarques sur l'efficacité des turbines et des questionnements sur des comparaisons avec les expériences du Royaume-Uni. Je crois que beaucoup d'opinions exprimées ce soir sont basées, soit sur le terrestre, soit sur des comparaisons avec des champs qui ne sont pas, ni la génération de technologie dont on parle pour Saint-Brieuc, ni l'expérience réelle de grandes fermes au large. J'invite ceux qui sont sceptiques à venir voir l'expérience opérationnelle que nous constatons en Allemagne. Emmanuel l'a rappelé au début, le choix de technologie fait pour Saint-Brieuc est celui d'une technologie éprouvée de 5 mégawatts, c'est-à-dire deux fois plus grande que les machines qu'on installe aujourd'hui encore au Royaume-Uni. Deux fois plus grande, cela veut dire des choses techniques mais aussi des conséquences sur l'exploitation.

Je vais vous donner quelques exemples pour que vous touchiez du doigt pourquoi nous sommes très confiants sur le chiffre qui a été communiqué. On a cité l'exemple de Thanet, exploité par la société Vattenfall. J'ai été au Danemark, au centre de monitoring à distance, c'est-à-dire là où on surveille à distance la ferme de Thanet. Ce centre est situé au Danemark, Thanet est en Angleterre. Dans les chiffres cités, vous n'avez évidemment pas le centre de surveillance à distance puisqu'il est mutualisé sur plusieurs pays et que les Danois ont décidé de ne pas l'implanter au Royaume-Uni.

Première différence que j'espère qu'on va pouvoir communiquer à la salle, le projet dont nous vous parlons est un projet de création de filière complète en France. L'aspect industriel a bien entendu été souligné dans le film. Il y a la création en France de centres de développement pour impliquer l'ingénierie et un centre de maintenance complet en baie de Saint-Brieuc. Celui-ci inclut un centre de supervision. Vous connaissez tous la législation du travail en France. Vous savez qu'il y a les 35 heures et si vous voulez faire une surveillance 24 heures sur 24, il n'est pas possible de faire une surveillance avec les chiffres de techniciens qui ont été affichés dans la présentation plus tôt. Il est donc bien clair qu'on compare des choses qui ont des stratégies d'implantation différentes.

La première raison pour que le chiffre que nous vous communiquons soit supérieur à celui que nous avons annoncé auparavant, est que nous avons décidé d'implanter toutes les compétences de services en baie de Saint-Brieuc. Ces compétences de services sont aussi génératrices d'emplois parce que l'infrastructure du centre de supervision est une société. Pour vous donner un exemple très concret, lorsque nous avons rencontré la société Le Du qui peut faire des armoires électriques qui rentreraient dans la fabrication de nos éoliennes, cette société sait faire des centres de supervision. La création du centre de maintenance en baie de Saint-Brieuc, ce ne sont donc pas simplement des emplois de maintenance mais aussi des emplois supplémentaires du côté industriel.

Autre aspect très important, on parle de machines de 5 mégawatts. Si vous arrêtez une telle machine pendant une heure, vous perdez 800 ou 1 000 euros. Nous sommes aujourd'hui en train d'exploiter des machines en Allemagne avec des techniciens de services qui, lorsqu'ils perdent une heure de production, font perdre à leurs clients 800 ou 1 000 euros. Notre optique est bien entendu de minimiser sur la maintenance planifiée, la maintenance régulière, les temps d'arrêt de nos machines. Puisqu'elles sont plus grosses, elles produisent beaucoup plus et rapportent plus d'argent à notre client. Il faut donc les arrêter le moins possible. La stratégie que nous avons pour la maintenance planifiée n'est pas de faire une éolienne de temps en temps avec cinq personnes toute l'année mais d'avoir des commandos qui vont arrêter les machines au minimum. Nous faisons ces opérations aujourd'hui en Allemagne et en moins d'une semaine, avec neuf personnes par machine, nous pouvons arrêter les éoliennes uniquement dans la journée pour la maintenance planifiée et les remettre en fonctionnement pendant la nuit pour permettre le meilleur productible de la ferme.

On pourrait avoir une stratégie beaucoup plus conservatrice, je dirais, pour le nombre d'emplois mais on aurait en même temps une rentabilité inférieure. Comme nous sommes avec des machines de 5 mégawatts qui, je le rappelle, sont deux fois plus puissantes que celles utilisées aujourd'hui dans les comparatifs que vous avez vus, l'analyse économique se justifie.

Pour le reste, il y a aussi des facteurs sécurité. Je ne vous cacherais pas qu'avec nos machines, leur puissance, il y a de la moyenne tension à l'intérieur de la machine pour augmenter son efficacité. Avec les machines d'aujourd'hui, vous êtes à 690 volts. Dans nos machines, il y a du 3 300 volts. C'est peut-être un détail technique mais 3 300 volts, ce n'est pas la même qualification de techniciens que ce que vous pouvez faire avec la basse tension. C'est un des exemples qui induisent des qualifications différentes et un nombre de techniciens différent.

Vous pouvez venir voir tout ce que je vous annonce en Allemagne. Vous pourrez le constater avec nos techniciens de service. Et nous sommes assez confiants dans le fait que notre stratégie est d'implanter tout cela en baie de Saint-Brieuc.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Je vous propose de prendre une dernière question pour cette première partie et puis vous aurez de nouveau une heure pour poser d'autres questions. Monsieur ? Mais vous avez déjà parlé.

Bernard PERZO

Oui mais trois minutes, le temps de faire cuire un œuf.

Comparaison n'est pas raison. Vous nous avez bombardés de chiffres, je n'en ai retenu aucun. Je ne sais pas si des gens ont retenu des chiffres dans la salle mais qu'est-ce que vous nous avez bombardés de chiffres ! Une question me tarabuste : j'aimerais savoir pourquoi Ailes Marines a été choisie ? Il n'y avait pas qu'une société en lice. Dans une enquête publique, il devait y avoir beaucoup de sociétés en lice

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur, cette question ne s'adresse pas à Ailes Marines, ni à la commission. Vous pourrez éventuellement la poser lors de la réunion avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat qui a été à l'origine du choix ainsi que la Commission de la Régulation de l'Energie.

Bernard PERZO

Dont acte. Il y a des questions idiotes, bon. Elles intéressent peut-être beaucoup de personnes.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je n'ai pas dit qu'elle était idiote mais que les gens qui sont ici ne répondront pas à cette question.

Bernard PERZO

Je disais comparaison n'est pas raison, tant pis. Mais comme je trouve le projet un petit peu fou, je vais poser une question aussi sottise que grenue. Puisque l'électricité produite par l'éolien coûte trois fois plus cher, pourquoi est-ce qu'on ne met pas un euro d'électricité pour faire tourner la machine. On revendrait ensuite 3 euros l'électricité produite. Bénéf : 2 euros.

Ma question est con, bien sûr, mais votre projet est fou.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Je vous propose donc, sur cette question qui n'en est pas une, de passer à la deuxième partie de notre débat. Je vais demander à Monsieur Queffurus, le Directeur de Côtes-d'Armor Développement, de monter. Je lui repose les deux mêmes questions : quelle est votre perception du projet ? Que pouvez-vous attendre du débat ?

Laurent QUEFFURUS, Directeur de «Côtes-d'Armor Développement»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, en tant que Directeur de Côtes-d'Armor Développement, agence de développement, nous avons été sollicités pour intervenir dans ce débat. Une agence de développement économique est un outil qui intervient auprès des collectivités locales, notamment auprès des intercommunalités. Cette agence intervient aussi auprès des entreprises sur les questions économiques. Mon propos va tourner et se préciser sur des questions qui touchent au développement économique et aux

questions d'emplois puisque, cela a été évoqué dans les précédentes interventions, l'enjeu est bien évidemment autour des effets positifs de ce projet sur les questions d'emploi.

Je vais être amené aussi dans mon intervention—Je suis un petit peu perturbé par la technique, j'ai apparemment du mal à dompter l'outil. J'aurais bien voulu avancer mais je n'y arrive pas a priori. Voilà. Excusez-moi- En effet, première question. Nous allons essayer ensemble de prendre un peu de recul par rapport à la question de l'implantation de ce projet sur un territoire parce que, on l'a bien vu dans le calendrier évoqué, ce projet va prendre place progressivement dans le paysage, s'il en est décidé ainsi par le consortium, d'ici quelques mois, mais il va prendre place sur une période située autour de 2020.

Dans quel territoire ce projet est-il envisagé aujourd'hui ? Ce territoire est composé d'un tissu économique dont le profil est en effet assez proche du profil breton, avec une prédominance des activités traditionnelles. Nous sommes ici sur le secteur est du département, avec une activité importante autour de l'artisanat, du bâtiment, de la construction. Nous avons aussi, et c'est vrai ici dans le secteur de Matignon, une activité importante dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et puis évidemment, une intervention l'a rappelé tout à l'heure, une activité maritime tournée autour de la pêche et du mareyage qui génèrent un chiffre d'affaires assez conséquent sur le bord de notre littoral, avec un certain nombre d'activités d'ateliers, de ports qui fonctionnent à l'année.

Ce territoire est donc, par sa structure, moins exposé aux aléas de l'économie mondiale. Mais pour autant, cette forme de protection que nous avons par rapport aux grands mouvements internationaux de l'économie, nous pénalise par une moins grande réactivité de notre territoire ; par la structure de son activité et de son secteur économique, une moins grande réactivité aux nouveaux secteurs de développement : l'énergie renouvelable, le secteur des SSII, de l'informatique et des nouvelles technologies, le secteur de l'aéronautique, par exemple. Et puis nous avons un poids très important de l'activité agroalimentaire. Puisqu'on parlait d'industrie, 40 % de l'activité industrielle est occupée par des salariés qui sont dans l'agroalimentaire.

Quelles sont les grandes tendances ? A court terme d'abord, que constate-t-on dans notre territoire, dans le contexte qui est le nôtre, d'une crise qui devrait plutôt s'appeler une mutation ? Nous avons un territoire relativement solide sur le plan économique. Les derniers chiffres que nous examinons régulièrement indiquent que les entreprises, encore l'année dernière, ont montré des capacités à investir. Nous avons augmenté le chiffre d'affaires des entreprises dans le département, y compris sur 2012. Mais en même temps, par la croissance démographique que nous connaissons, nous avons une dépendance de plus en plus importante à la consommation des ménages. C'est d'ailleurs un des éléments qui a permis aux territoires comme la Bretagne de figurer dans les territoires dynamiques, créateurs d'emplois, parce que cette consommation des ménages vient de cette nouvelle population qui a un pouvoir d'achat, des retraités qui viennent finir leur vie ici, avec l'attachement que l'on connaît de beaucoup de Bretons pour revenir en Côtes-d'Armor. Et puis ce pouvoir d'achat vient aussi des personnes qui viennent sur le territoire de plus en plus régulièrement parce qu'ils ont des relations anciennes ou une résidence secondaire. Pour autant, sur le court terme, ce territoire connaît une situation avec un taux de chômage, cela a été dit par un précédent intervenant, une situation préoccupante même si nous avons un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Il est aujourd'hui proche de 9 % et touche notamment les jeunes et les seniors.

A moyen terme, et je crois que c'est l'élément le plus important par rapport au calendrier de ce projet, nous sommes dans une économie qui se tertiarise puisque près de 70 % des emplois de ce département sont dans le secteur des services. Et puis nous avons une économie qui se résidentialise, notamment sur la frange littorale. Un littoral qui connaît d'ailleurs, sur le département, une situation qu'on peut qualifier de paradoxale. Il est l'objet de nombreuses convoitises, on le voit régulièrement. Conflits d'usage, spéculation, avec des effets assez pervers

pour certaines activités qui peinent aujourd'hui à trouver des emplois parce que les salariés ont du mal à se loger ou à accéder à ces emplois. Alors que dans la France ou dans le monde, le littoral a tendance à connaître une croissance très forte, le paradoxe est que notre littoral connaît une croissance moins rapide. Elle est réelle, y compris sur le plan démographique, y compris en matière d'emploi, mais les taux que nous constatons depuis plusieurs années sont plus faibles dans certains points de ce littoral que le taux moyen du département.

Et puis il y a un point très important, le taux d'activité, le rapport entre la population active et la population totale des gens qui ont plus de 15 ans. Ce taux d'activité est de 40 %, inférieur de 10 points à la moyenne nationale. Un vieillissement marqué donc, que je vais montrer ici à travers une première carte où l'on voit que le vieillissement, un phénomène national, régional, qui se décline au niveau territorial, est très fort sur le littoral costarmoricain. Avec un certain nombre d'éléments positifs aujourd'hui : il y a du pouvoir d'achat, des besoins auxquels il faut répondre, mais les équilibres économiques seront plus fragiles à moyen terme. Il y a aussi la part des résidents secondaires, on voit ici qu'ils sont très importants, avec les deux côtés de la médaille : une capacité à dégager du pouvoir d'achat, à faire travailler l'artisanat local, mais aussi une segmentation très forte des communes. On voit que certaines ont des taux très importants dans les ratios entre la part des résidents et celle des résidents secondaires. Il y a donc là des risques à moyen terme de voir deux problématiques se poser, deux défis qui sont devant nous et que nous devons essayer de régler collectivement, sans s'opposer. Deux défis qu'on peut résumer au travers de deux formules : c'est la difficulté à concilier économie résidentielle et économie productive. Et puis un risque pour certains territoires d'être des sanctuaires et d'en voir certains dans une forme de ségrégation territoriale. On le constate un petit peu aujourd'hui mais la trajectoire est connue pour demain.

Alors, la question centrale est bien évidemment : quels sont les secteurs d'activité qui vont être générateurs d'emplois demain ? Si nous continuons comme cela en Côtes-d'Armor, avec 5 000 personnes supplémentaires chaque année, le secteur tertiaire va continuer à créer des emplois. C'est incontournable dans le secteur des services et notamment dans celui des services à la personne, mais on voit bien en même temps que cette création d'emplois continue et risque d'accroître le déséquilibre entre l'activité de service et l'activité productive dont nous avons besoin.

Il y a évidemment la possibilité du développement de l'activité agroalimentaire mais dont on voit les limites aujourd'hui. Et puis le développement des entreprises, qui sont plutôt positionnées à l'international mais on voit que cela risque d'être sur des segments limités. Il y a aussi le secteur de l'agriculture qui peut continuer à créer des emplois.

Donc, ce projet apporte-t-il une réponse ? A ce stade de la réflexion, au moment où nous travaillons, il y a des éléments intéressants, plutôt favorables. Cela a été dit tout à l'heure, la maintenance, tout le travail qui existe en Côtes-d'Armor et en Bretagne en matière de savoir-faire industriel. Il y a donc aujourd'hui des capacités à pouvoir capter une partie de ce projet.

Mais – parce qu'il y a un « mais » – il faut aussi qu'il y ait des conditions qu'il faut remplir. D'abord, engager des réflexions et des actions le plus en amont possible. Cela a été fait. Aujourd'hui, nous travaillons collectivement avec l'industriel pour anticiper. Il faut travailler sur des partenariats industriels pour la fabrication de nombreux composants. Au début du projet, tout le monde nous disait : « *Ce projet n'est pas pour nous. Il y a des composants très technologiques. Les volumes ce n'est pas pour nous.* ». Et quand on commence à rentrer dedans, quand on examine les composants, on voit qu'il y a la possibilité de travailler et de capter.

Il faut donc accompagner les entreprises et puis convaincre, continuer à convaincre. C'est ce que nous faisons avec d'autres, le consortium qu'une bonne partie des lots dont on parle puisse être réalisée par les entreprises costarmoricaines et bretonnes.

Et puis pour terminer, je dirais que le projet éolien c'est aussi une formidable aventure. C'est un élément indispensable pour la notoriété de notre territoire. Et qui dit « *notoriété* » dit ensuite « *attractivité* ». Et l'attractivité est un élément essentiel.

Je terminerai en disant que – je ne sais pas si c'est une question historique – mais en tout cas il y a aujourd'hui un calendrier qui est une coïncidence, puisque dans les cinq ans qui viennent deux grands équipements structurants bretons joueront un rôle majeur sur notre territoire, c'est : Bretagne Grande Vitesse et c'est bien entendu le dossier éolien. C'est pour cette raison que nous avons souhaité, à notre niveau technique, participer activement à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous avez dépassé votre temps de parole. Un autre regard maintenant, celui de Monsieur Jean-Didier Bodin, le Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux. Je l'appelle avec toujours la même question : Quel est votre regard sur le projet d'une part ? Et d'autre part, quel est votre regard sur le débat lui-même ?

Jean-Didier BODIN, Vice-président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux

Avant de commencer, ce n'est peut-être pas la peine de présenter mes diapos. Comme beaucoup de choses que je voulais dire ont déjà été dites, c'est le sort de celui qui passe en dernier, les diapositives n'apporteront pas grand-chose.

L'Association des Pêcheurs et Plaisanciers de Lancieux (l'APPL) est une petite association qui regroupe à Lancieux des amateurs et des utilisateurs de la mer et du rivage. En Bretagne, aimer utiliser la mer, ce n'est pas réservé à des nantis privilégiés (comme dans certaines régions), mais c'est au contraire un mode de vie très ancré dans la culture populaire régionale. Et c'est ce constat ainsi que la diversité des origines de nos membres qui nous amènent à penser que finalement malgré notre taille nous représentons un échantillon assez représentatif de la population régionale et côtière, qu'elle soit résidente permanente ou saisonnière. Or quand on a commencé à découvrir le projet, nous avons décidé d'organiser une consultation de nos membres qui a très majoritairement dégagé une position défavorable au projet.

Défavorable, 75 % des réponses, il fallait que les gens répondent par écrit, c'était donc un effort de leur part. 75 % de réponses défavorables ; 17 % de réponses favorables et 8 % de réponses neutres.

Bien sûr, personne ne peut savoir si une consultation de l'ensemble de la population régionale donnerait des résultats analogues, mais c'est quand même une suggestion que je ferais volontiers à nos responsables : pourquoi ne pas organiser une telle consultation ? Ce serait en tout cas un moyen très sûr de connaître réellement l'état de l'opinion. Mais en vous disant cela, j'ai déjà entamé mon maigre capital de sept minutes. Cela va m'obliger à présenter nos analyses de façon extrêmement courte, et peut-être même caricaturale, mais finalement, comme beaucoup de choses ont déjà été dites, cela devrait quand même pouvoir se passer.

Je vais d'abord commencer par un certain nombre de points qui ont été abordés.

a) La capacité de la centrale à répondre au problème électrique breton

D'abord, je voudrais dire – je reprends mon ancienne casquette d'ingénieur – qu'il faut cesser de parler en mégawatts quand on parle d'une consommation. Mégawatt c'est un concept instantané. Ce qui compte, si on veut savoir si la centrale répond à des besoins, c'est de parler en mégawatt-

heure, c'est-à-dire en production et même en production au moment des pointes. Le courant électrique en dehors des pointes, il y en a pléthore, cela ne sert à rien. Certains pays en viennent à payer pour qu'on le consomme (l'Allemagne, par exemple).

En revanche, mégawatt-heure, pendant les pointes, cela a un sens. Et là, je suis désolé de le dire à nos amis d'Ailes Marines, mais la centrale n'apportera pas autant qu'elle l'affirme. D'abord, parce qu'il n'y a pas du vent tout le temps, en tous les cas pour faire une production significative. J'ai suffisamment traversé cette baie en voilier en devant la traverser au moteur pour vous dire que même en hiver, bien souvent, il n'y a pas de vent. Je ne sais pas d'où vous sortez vos états, mais moi je n'ai peut-être pas de chance, quand je navigue il n'y a jamais de vent. C'est une malédiction.

Quant au problème électrique breton qui est très réel et très sérieux, il est essentiellement dû certes à une faible consommation régionale, mais cela n'est pas une caractéristique essentielle, mais surtout à une structure du réseau électrique de puissance en antenne non sécurisée par bouclage. C'est pour cela bien évidemment que la centrale dans la baie de Saint-Brieuc ne nuit pas mais ne résout pas le problème électrique de la Bretagne.

b) L'emploi induit

Deuxième point abordé : l'emploi induit. Je ne vais pas rouvrir un débat avec discussions : « *Mais si mon chiffre est sûr* », « *Mais non, il n'est pas sûr* », etc. Je vais être beaucoup plus pragmatique. Il y a un moyen très simple de rendre les chiffres incontestables. Il faudrait que les employeurs passent avec les autorités locales, les autorités administratives, Région, Département, ou Commune de vrais contrats d'engagement avec des pénalités, si les chiffres ne sont pas atteints. Tout le monde se serait rassuré avec ça.

c) L'impact sur la beauté des sites

Troisième point dont on a un peu parlé, l'impact sur la beauté des sites. Je ne vais pas m'étendre sur le critère si une éolienne est belle ou non. Cela est trop subjectif pour pouvoir trancher. En revanche, sur la visibilité vraie c'est assez facile techniquement de le faire, il suffit de faire faire des simulations par des cabinets spécialisés. Il y en a eu de fait. On parle de l'Association Gardez les Caps ; je dispose d'une étude faite par un ingénieur des génies maritimes (ingénieur général, quand même ce n'était pas si mal que ça), qui va un peu à l'encontre de ce que vous affirmez concernant la visibilité. Là encore, mon expérience de traverser la baie en bateau dans tous les sens fait que je vous garantis que c'est rare d'avoir une mauvaise visibilité. Cela arrive, mais c'est rare. Donc je demande, nous avons demandé et je viens de confirmer par lettre à Monsieur le Président de la Commission qu'il y ait des simulations de faites par un cabinet indépendant. Chacun ensuite pourra juger.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vous interromps là, parce que j'ai une nouvelle qui vient d'arriver tout à l'heure, c'est que nous avons transmis votre demande de faire une simulation, en particulier par le simulateur de l'Ecole navale, qui est un simulateur pour la formation des pilotes. Et on vient d'apprendre qu'aujourd'hui même la Commission nationale – l'information a été envoyée pendant la réunion – a décidé de prendre en charge le financement de cette opération.

Donc vous aurez cette simulation.

Applaudissements.

Jean-Didier BODIN

Ecoutez, j'aurais eu au moins le sentiment d'avoir servi à quelque chose sur un point, ce n'est déjà pas mal.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous ayant interrompu, votre temps de parole sera prolongé.

Jean-Didier BODIN

Merci beaucoup, je compte sur votre générosité. Autre point abordé, le coût de l'électricité et son impact sur nos factures.

d) Le coût de l'électricité et son impact sur nos factures

C'est un débat très compliqué. L'électricité offshore, il est en général dit dans la littérature qu'elle revient à cinq à six fois plus chère que le coût de production moyen d'EDF. Et puis, il y a tous les coûts induits, etc. Et je dirais que l'exemple allemand sur ce plan n'est pas très rassurant, parce que déjà les Allemands paient leur courant électrique beaucoup plus cher que nous. Ils parlent de l'augmenter encore beaucoup. Je lis la presse un peu, comme vous. Ils parlent de devoir faire des investissements ligne à haute tension gigantesques. Certains chiffres de 50 milliards d'euros ont été annoncés. Ce sont les Allemands qui en portent la responsabilité, moi je ne sais pas si c'est vrai.

Mais il y a en tout cas un point qui dépend complètement d'Ailes Marines, c'est le prix d'achat par EDF, le prix garanti qu'il va vendre son courant à EDF, lequel prix va se retrouver dans nos factures, comme on vous l'a expliqué. Et j'ai du mal à croire que sur des marchés publics, les données aussi essentielles soient légalement secrètes. Franchement, c'est la première fois que j'entends dire cela sur un marché public. C'est pour cela que je vous renouvelle ma demande pour qu'Ailes Marines publie le prix avec lequel il sait qu'il va vendre son courant à EDF.

Maintenant, j'en viens à des domaines qui nous concernent un peu plus, nous, en fonction de notre association, l'impact sur la navigation et la pêche de loisir.

e) L'impact sur la navigation et la pêche de loisir

Je rassure nos représentants des comités de pêche, je ne parle pas de la pêche professionnelle.

Comme je vous l'ai dit, la mer fait partie de la culture bretonne et la baie de Saint-Brieuc est un des joyaux pour les activités de plaisance et de pêche de loisir. La baie de Saint-Brieuc au sens large d'ailleurs, puisque c'est en fait plutôt le grand triangle Bréhat – Saint-Malo – Jersey. Un triangle dans lequel il y a plein de ces bateaux qui circulent régulièrement ou des pêcheurs qui pêchent pour leurs loisirs.

Comment dans ces conditions ne pas craindre que le parc n'entrave gravement cette activité ? Et ce, surtout qu'on n'a aucun renseignement ni sur les conditions de circulation autorisées dans le parc, ni sur les activités de pêche de loisir dans le parc, ni sur les conditions de sécurité, le balisage, ni sur l'effet sur les radars car les bateaux sont maintenant équipés de radars, etc.

f) Ailes Marines : entreprise privée

Et puis, il y a un autre point qui nous tracasse. Ailes Marines est une entreprise certainement très honorable, mais c'est une entreprise privée. Elle peut faire faillite ou elle peut cesser son activité à son initiative, c'est son droit. Se posera alors le problème de la remise en état des lieux qui, en cas de défaillance du concessionnaire, incombe au propriétaire, c'est-à-dire à l'Etat et donc aux contribuables.

Alors moi je demande à ce qu'Ailes Marines se couvre de ce risque-là par des contrats d'assurance qu'elle publierait ou des garanties bancaires. C'est le seul moyen pour être rassuré sur ce plan essentiel pour nous. Il ne s'agit pas – je sais – d'un coût négligeable.

g) L'impact sur l'activité touristique

Un dernier point important, l'effet sur des activités en place et en particulier touristiques. On nous parle beaucoup de création d'emplois. Monsieur le Directeur du développement nous a parlé de perspectives intéressantes et nous sommes tous désireux à ce qu'il y ait de l'emploi. Mais il y a une chose que je trouve très curieuse dans ce département c'est qu'on ne parle guère ou peu du tourisme qui est pourtant une des activités clés du secteur et qui fait vivre beaucoup de gens.

Applaudissements.

Déjà dans les statistiques INSEE, qui ne prennent que des coûts directs, le chiffre d'affaires du tourisme dans le département représente cinq fois ceux de la pêche et de la conchyliculture réunis. Mais ce chiffre sous-estime complètement la réalité. Il ne prend pas en compte l'impact des 53 000 résidences secondaires. Or, quand on a une résidence secondaire, d'abord on n'est pas toujours un nanti, mais là n'est pas la question, mais surtout on mange, on fait des travaux et on fait des tas de choses. Des tas de choses qui génèrent une activité qui n'est pas comptabilisée par l'INSEE comme du tourisme, et qui pourtant est une activité économique vraie.

Et je suis désolé, mais pourquoi vient-on en Bretagne ? Bien que Breton, je dois reconnaître que ce n'est pas forcément pour le soleil, c'est beaucoup plus pour la beauté des sites ou pour les activités de loisirs en mer. Et là, on peut raisonnablement craindre sur l'impact effectif sur toute cette branche de notre économie.

Je ne peux pas trancher, mais je m'étonne qu'on puisse vouloir prendre une décision rationnelle sur un tel projet sans qu'au préalable des études sérieuses aient été faites sur ce créneau. Et c'est bien entendu ce que nous demandons.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Il faut que vous concluez.

Jean-Didier BODIN

Et je vais conclure en disant juste un étonnement. Monsieur le Président nous a rappelé qu'on était en tout début d'un processus et c'est vrai. Mais je m'étonne que justement en début de processus on nous présente un projet unique et non pas un projet inséré dans une palette d'autres solutions alternatives qui permettraient de prendre une décision plus rationnelle et en tous les cas en connaissance de cause.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci pour votre intéressante intervention. Une des questions que vous avez évoquées c'est celle du secret du prix de rachat. Ce que je vous propose c'est de poser cette question, le 15 mai, lors de la réunion thématique sur l'énergie, directement à la personne de la Commission de Régulation d'Énergie qui a jugé l'appel d'offres. On lui reposera cette question pour préciser ce qui est entendu par le secret de cet appel d'offres.

Avant de donner la parole à la salle, la deuxième question que vous avez posée c'est sur la remise en état des lieux, Monsieur Rollin.

Emmanuel ROLLIN, Directeur de projet à Ailes Marines

Oui, sur la remise en état des lieux, il y a des garanties financières qui sont prévues dans le cadre de l'appel d'offres, avant le début de l'exploitation du parc. Ces garanties sont de 50 000 euros par mégawatt, c'est-à-dire de 250 000 euros par éolienne et fondation. Donc, cela couvre le risque dont vous parliez.

Ensuite, si je peux me permettre, j'aimerais répondre à d'autres sujets qui ont été abordés. Un sujet c'est la navigation. C'est effectivement un sujet que nous n'avons pas encore abordé ni dans la première ni dans cette réunion publique.

Nous travaillons, d'ailleurs l'objectif d'Ailes Marines c'est qu'un plus grand nombre possible d'activités nautiques soient autorisées à l'intérieur du parc. Nous, que pouvons-nous faire pour cela ? C'est en travaillant sur la définition technique du parc. L'espacement entre les lignes, vous avez vu tout à l'heure sur la diapositive qui montrait l'emplacement des éoliennes qu'il y a huit lignes qui sont espacées d'un peu plus d'un kilomètre chacune. Il y a un espacement de 800 mètres entre chaque machine. Les lignes sont orientées dans le sens du courant. Les câbles seront, dans la mesure du possible, ensouillés. Ensuite, il y a le balisage. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Tout cela est en cours de définition avec la préfecture maritime, puisqu'il y a cette volonté d'Ailes Marines qu'un plus grand nombre possible d'activités nautiques et liées à la mer soient autorisées dans le parc, mais la décision finale sera prise par...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Rollin, on dit que Madame Piqueret de la préfecture maritime est présente dans la salle, tout à fait au fond. Si vous voulez passer un micro à Madame. La préfecture maritime peut donner un élément de réponse sachant que ce sera abordé, évidemment, aussi dans une réunion technique.

Madame PIQUERET, Préfecture maritime

Bonjour à tous. Comme le dit Monsieur Rollin, effectivement, le cahier des charges prévoit le maintien, dans la mesure du possible, d'un maximum d'activités préexistantes. C'est dans le cahier des charges, c'est contractuel. C'était voulu, justement, pour que dans le cadre de l'appel d'offres, un certain nombre d'engagements puissent être contractualisés et donc pris en compte dans la fameuse estimation des tarifs d'achat. L'autre point c'est qu'il y aura une réunion spécifique pour aborder tous ces sujets-là avec l'intervention d'un certain nombre de parties prenantes, notamment vraisemblablement le CROS qui sera là pour expliquer la manière dont cela peut se passer.

Nous allons travailler en lien avec le consortium qui nous doit un certain nombre d'études pour pouvoir définir les modalités de maintien des usages dans le parc. Et ce sachant qu'effectivement le consortium doit faire des propositions, c'est le Préfet maritime qui prendra la décision par un arrêté de régulation des usages à proximité et au sein du parc.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Ce sera donc abordé aussi dans une des réunions thématiques.

Emmanuel ROLLIN

Je souhaiterais aborder un dernier sujet qui est le tourisme qui a été évoqué plusieurs fois, ce soir. Nous sommes complètement conscients de l'enjeu lié au tourisme. Cela a été rappelé plusieurs fois, 15 000 emplois, deuxième activité économique des Cotes-d'Armor. Nous sommes conscients de cela. Et donc, c'est pour cela que nous travaillons avec le Comité départemental du tourisme, nous travaillons avec l'Office du Tourisme de la baie de Saint-Brieuc. Nous avons rencontré également le Comité régional du tourisme pour travailler sur une offre touristique globale. Je

m'explique. On parle souvent de possibles visites du parc en s'approchant du chantier, quand il sera en phase de construction ou lorsqu'il sera en exploitation. C'est effectivement un sujet que nous creusons. A aucun moment, nous pensons que cela remplacerait certaines pertes possibles au niveau du tourisme. Pas du tout ! C'est une offre en plus.

Nous sommes conscients que l'identité touristique de la baie est liée à la nature et à la mer. Les gens qui viennent en baie de Saint-Brieuc ce sont des gens qui vont naviguer ; ce sont des gens qui vont faire des randonnées, que ce soit à pied, à vélo ; ce sont des gens qui vont avoir des loisirs qui sont focalisés sur la mer. Il y a des études, dans des pays étrangers, au Danemark et au Royaume-Uni, qui montrent que l'impact sur le tourisme a été nul. Il n'y a pas eu de perte de fréquentation, dans des campings, dans les résidences de vacances qui avaient vu sur la mer, il n'y a pas eu de perte. La crainte est légitime mais les études nous montrent qu'à l'étranger ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la baie de Saint-Brieuc, deux choses : il y a un volet socioéconomique qui est intégré dans l'étude d'impact, donc le tourisme bien sûr fera partie de l'étude d'impact. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, nous devons travailler ensemble vers l'objectif que nous cherchons, c'est-à-dire que le parc éolien en mer participe à l'image de la baie, à l'image développement durable, à l'image d'une nouvelle utilisation, de l'exploitation d'une nouvelle ressource liée à la mer. Et donc, c'est quelque chose que nous ferons ensemble.

Un dernier point que je rappellerai c'est l'éloignement à la côte puisque c'est quand même quelque chose de primordial : 16,2 kilomètres pour l'éolienne la plus proche et 76 éoliennes à plus de 20 kilomètres.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

On verra cela lors de la réunion sur le paysage. Maintenant, je donne de nouveau la parole à la salle pour trois quarts d'heure de questions. Je vous propose donc de reprendre des questions. Est-ce une question ou un commentaire ?

Une question de Monsieur Bodin.

Jean-Didier BODIN

Je ne me représente pas.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Si, représentez-vous quand même, parce que la caméra vous enregistre.

Jean-Didier BODIN

Jean-Didier Bodin, Vice-président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux. Cela fait un titre un peu ronflant, je m'en excuse. Je suis très heureux de voir que vous êtes sensibles aux problèmes du tourisme. Mais de grâce, ne tombez pas dans le piège de comparer le problème du tourisme nautique en baie de Saint-Brieuc et en Bretagne, avec les côtes néerlandaises et les côtes de la Mer du Nord du Danemark.

Applaudissements.

Je connais ces côtes, j'y navigue régulièrement. Prenons les côtes néerlandaises par exemple, entre Westkapelle à la sortie de l'estuaire de l'Escaut jusque dans les Iles de la Frise, il n'y a aucune maison. Les Néerlandais habitent à l'intérieur. Alors évidemment, cela ne les gêne pas, personne ne regarde, il n'y a pas d'habitant.

Applaudissements.

La seule exception est Scheveningen, effectivement où il y a quelques immeubles le long de la côte. Mais c'est ponctuel, c'est parce qu'il y a La Haye juste à côté, sinon il n'y a personne. Venez, je vous invite en bateau, vous verrez qu'il n'y a personne.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Autre question.

Gilbert LETENDRE

Gilbert Letendre. J'ai une question à poser. J'ai entendu parler d'énergies propres, d'énergies renouvelables, notamment de la part du Conseil général. Et la question que je me pose c'est pour quelle raison, aujourd'hui, on n'améliore pas les performances par exemple du barrage de Guerlédan. On pourrait imaginer du pompage et il y a déjà eu un projet sur ce sujet. Et en même temps, je me demande pourquoi on est en train de casser le barrage de Vezins et de Roche-qui-boit. C'est quand même assez étonnant de nous parler d'énergies propres quand on voit les coûts de l'énergie hydraulique par rapport à l'éolien. Et pourquoi aujourd'hui est-on en train de casser les barrages, puisque la décision a été prise ? J'invite ceux qui veulent signer la pétition que je mettrai à la sortie de la salle, parce que le barrage de Vezins peut être gardé.

Et politiquement, je m'adresse là plutôt bien sûr aux politiques et au Conseiller général, mais à vous également : pourquoi ne pas continuer à exploiter des ouvrages qui datent depuis longtemps ? Et même si on ne parle pas bien sûr des mêmes productions, à la même échelle, mais gardons aussi. Et je pense notamment au barrage de Vezins qui est également une réserve d'eau pour la région, au niveau de la baie du Mont-Saint-Michel, quand on sait les déficits en eau qu'on a. Et aujourd'hui, on va démolir ça. Là, moi, c'est une question que je me pose.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

D'accord. On a bien compris votre question. Ce n'est pas une question qui s'adresse directement à notre débat, puisque le débat porte sur le champ éolien, néanmoins votre question sera prise en compte. Et on va essayer de voir si on peut demander à qui de droit d'y répondre.

Merci. Autre question ? Vous avez déjà parlé deux fois, il y a d'autres questions devant.

Gérard VILT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon

Gérard Vilt, Président de la Communauté de Communes du Pays de Matignon. Je me permets d'intervenir en tant que représentant de collectivités. Contrairement aux différentes questions et prises de position qui ont été prises dernièrement dans la salle, ça n'est pas par esprit de contradiction que je souhaite faire savoir que les collectivités soutiennent ce projet. Elles le soutiennent pour plusieurs raisons. Ce projet représente en effet une chance historique pour le département, de se mobiliser autour d'un projet d'énergies renouvelables.

Ce projet ouvre des perspectives nouvelles aux territoires autour de travaux importants à réaliser, des potentiels de maintenance des sites et puis des créations d'emplois telles que l'a précisé Monsieur Queffurus de Côtes-d'Armor Développement.

Ce projet s'inscrit aussi dans un projet de charte des espaces côtiers bretons, avec une vision d'avenir pour notre zone côtière. Celle qui consiste à valoriser pleinement nos atouts maritimes en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable. Solidarité donc au niveau des collectivités à la fois Pays de Matignon, mais également tout le Pays de Dinan, des communautés de communes et des communes.

Des cahiers d'acteurs ont été réalisés en ce début de débat public de manière à motiver nos positions. Et au moment où l'emploi est le cœur de nos préoccupations, tel que cela a été présenté par Côtes-d'Armor Développement, c'est vrai que la partie augmentation du chômage est un vrai souci pour les collectivités. Et les collectivités se mobilisent autour de cette création d'emplois qui est aussi une source d'avenir pour nos jeunes.

Je me permets de préciser deux choses : la première pour ce qui concerne ce projet de création d'un parc éolien en mer, aux larges de la baie de Saint-Brieuc, nous sommes dans l'Est du Département, pas forcément dans la baie de Saint-Brieuc, on espère simplement que ce projet, même si nous sommes dans l'Est du département, nous concernera.

Deuxième point qui est plutôt une question que j'adresse à Ailes Marines : nous avons présenté la candidature du port de Saint-Cast-le-Guildo pour la maintenance du parc le 29 janvier 2013 à Saint-Brieuc, merci de nous préciser quelles sont les informations qui vous manquent actuellement pour vous permettre d'arrêter votre choix sur le site de maintenance.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Rollin, est-ce que vous voulez répondre sur le sujet ?

Emmanuel ROLLIN

Effectivement, comme vous le savez, il y a trois ports qui ont été pré-listés et qui potentiellement pourraient recevoir les activités liées à la maintenance du parc éolien. Ces trois ports sont le port d'Erquy, le port de Saint-Cast et le port de Saint-Quay.

Nous travaillons avec le Conseil général qui est propriétaire de ces ports pour arriver à un choix définitif. Pourquoi ces trois ports ont-ils été choisis ou pré-listés ? Et pourquoi les autres ont-ils été écartés ? C'est sur la base de critères principalement techniques. Nous avons besoin pour ces ports d'avoir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que les bateaux (nous parlons de trois bateaux : deux bateaux de 25 mètres et un bateau de 30 mètres) puissent sortir 24 heures sur 24. Donc, il faut avoir une profondeur de 2,5 mètres minimum garantie en permanence.

Nous avons besoin également de surface pour un bâtiment (environ 2 000 mètres carrés). Un bâtiment qui sera finalement la base-vie, là où travailleront les techniciens et là où il y aura aussi le centre de contrôle à distance du parc. Il y aura aussi un magasin, et bien sûr toutes les commodités pour que les gens puissent travailler.

Nous avons besoin de surface pour que les employés puissent garer leurs véhicules et nous avons besoin d'une surface extérieure pour stocker du matériel. Cela représente en gros 5 000 mètres carrés qui doivent être disponibles.

En plus de cela, il y a des quais à aménager pour recevoir les trois bateaux, avec une grue. Grâce à ces critères-là, nous avons pu présélectionner les trois ports. Il y a eu une commission qui a été organisée par le Conseil général qui a eu lieu fin janvier. Les trois ports ont été auditionnés et les trois dossiers qui ont été présentés étaient d'une très grande qualité. A partir de maintenant, à partir de cette commission, une fois que nous avons tous les éléments, nous travaillons sur une analyse très fine des différentes possibilités, des différents ports, de leurs avantages et de leurs inconvénients. Et ce, parce qu'il n'y a aucun des dossiers qui soit parfait. Il y a certaines contraintes à étudier, par exemple des contraintes d'urbanisme. Suivant les projets dans les différents ports et suivant le classement des différentes zones, au niveau des documents d'urbanisme, il n'est pas toujours possible de construire des bâtiments tels qu'on le souhaite ou les quais tels qu'on le souhaite, pour ne donner que cet exemple.

Ensuite, il faut réaliser des analyses techniques qui sont assez fines et assez longues à faire, puisque nous nous engageons sur vingt ans. C'est-à-dire que pendant vingt ans, suivant les

conditions météo, mais pratiquement tous les jours, des bateaux vont sortir pour aller sur le parc et en fonction des courants, des vents, des conditions de mer, etc., les coûts ne seront pas les mêmes. Donc, l'ensemble de ces critères, quand on prend quelques voyages, ce n'est pas beaucoup, mais quand c'est sur une durée de vingt ans, cela a des impacts importants. Nous pesons l'ensemble de ces critères et la décision aura lieu, comme cela a été indiqué, par le Conseil général dans son cahier d'acteurs ou le document qui a été publié.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

L'élément nouveau que vous n'avez pas parce qu'on ne savait pas s'il pouvait être prêt aujourd'hui mais il est prêt. Il est arrivé, il est sur les tables à l'entrée de la salle. Le Conseil général a établi un dossier qui s'appelle « La position du propriétaire des ports », qui analyse les différentes propositions qui lui ont été faites et qui y indique effectivement qu'il se prononcera fin septembre sur le port de maintenance, en partenariat évidemment avec le maître d'ouvrage. Et ce document se situe – vous pouvez le prendre – à l'entrée de la salle.

Emmanuel ROLLIN

Donc, la décision aura lieu aux alentours du mois de septembre, une fois que toutes les études seront terminées. Et c'est une décision qui sera conjointe entre le Conseil général et Ailes Marines.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Autre question. Monsieur qui n'a pas parlé jusque-là.

Simon GIRARDOT, Officier de la Marine marchande

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je m'appelle Simon Gérardeau, j'ai 24 ans et je suis officier de la Marine marchande.

Premièrement, je voudrais vous parler de ma fierté d'être breton quand on voit l'excellence de l'industrie maritime, à savoir les chantiers de Saint-Nazaire, le centre d'entraînement de régates de Lorient et Port-la-Forêt qui forment des marins de renom tels que Franck Cammas, Michel Desjoyeaux ou encore François Gabart. Quand on voit l'excellence de notre filière pêche, je me dis que la Bretagne a un réservoir de talents et elle sait faire. Donc, il ne faut pas avoir peur d'un nouveau projet tel que le projet qu'on est en train de mettre en œuvre.

Après, notre chance, en plus d'être breton c'est qu'on est français. Quand je fais un peu d'histoire, je regarde depuis cinquante ans, ce qu'on a fait en France et ce qui me rend fier. Ce qui me vient à l'idée en premier c'est le TGV, après c'est la Fusée Ariane, après c'est l'Airbus 380, le viaduc de Millau, etc. Donc, n'ayons pas peur des projets de grande envergure, de long terme et qui créent de l'emploi, de la richesse, de l'avenir et qui vont rendre en plus de ça la France, et en particulier la Bretagne, encore plus attractive.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci.

Simon GIRARDOT

Revenons à nos moutons.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Est-ce que vous avez une question ?

Simon GIRARDOT

Oui, oui, tout à fait, j'ai une question. Avant de commencer la question, je vais parler du projet. Comme je vous ai dit je suis navigant, donc forcément le projet m'intéresse particulièrement, parce que j'imagine que dans votre entourage, vous avez tous quelqu'un qui navigue. Et on traverse actuellement une crise et les embarquements se font rares. Donc, créer des emplois de navigant est une force dans ce projet et il ne faut pas la sous-estimer.

Ma question maintenant : tout le monde connaît ce projet mais à quinze kilomètres autour de Saint-Brieuc. Et quand je parle à mes sœurs, à mes frères, à mes amis étudiants, pas grand monde malheureusement est au courant de ce projet et de cet appel d'offres. En dehors de ces débats publics, qu'allez-vous mettre en œuvre pour promouvoir ce projet auprès des écoles afin de recruter vos prochains techniciens et ingénieurs ? Merci de votre attention.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est une bonne question sur l'information.

Emmanuel ROLLIN

Oui, effectivement, le débat public est un excellent moyen de faire connaître le projet, puisqu'il y a quand même de gros moyens qui sont déployés. Avant le débat public, nous avons donc réalisé un travail de concertation et nous avons essayé de faire connaître le plus possible notre projet. Et en particulier vous parlez des écoles, des lycées, nous avons visité plusieurs lycées tels que le lycée maritime de Paimpol par exemple ou le lycée Chaptal à Saint-Brieuc pour faire connaître le projet, pour le présenter à des étudiants.

Il y a en ce moment un groupe de travail qui est monté, qui est piloté par la région avec l'ensemble des acteurs de la formation du territoire pour mettre en place l'offre de formation. L'offre de formation qui sera nécessaire tant pour les employés, les gens qui travailleront à la fabrication des éléments du parc que pour les futurs techniciens ou ingénieurs qui travailleront sur la maintenance. Dans ce plan, évidemment, il y aura un volet communication pour faire connaître auprès des candidats potentiels l'existence de ces formations : le fait qu'elles vont être mises en place, les dates importantes, à savoir quelles sont les dates des premières promotions, puisque c'est quelque chose qui va se mettre en place aux alentours de 2015-2016. Ce n'est donc pas encore pour tout de suite.

En résumé, le débat public est un bon moyen déjà de se mettre au courant de ce qui se passe. Au niveau des lycées, nous avons commencé à travailler, mais c'est normal qu'il n'y ait pas encore une diffusion très large parce que vraiment les formations commenceront aux alentours de 2015 et 2016.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

En tous les cas, comme vous le savez, la commission particulière essaie par tous les moyens et en particulier avec l'aide de la presse et de toutes les presses qu'elles soient des télévisions, les radios et la presse écrite, pour témoigner de la présence de ce débat et inciter tout le monde à participer aux débats et à s'informer sur le sujet.

Autre question. La deux, d'abord. Pardon, je ne vous voyais pas. Allez-y. Si vous pouviez vous présenter...

Bruce GAIN, Journaliste

Je me présente. Bruce Gain, je suis journaliste américain basé dans cette région. J'ai trois questions.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Et quel est votre nom, s'il vous plaît ?

Bruce GAIN

Bruce Gain. J'ai trois questions. En fait, concernant l'étude d'impacts, est-ce que l'étude va mesurer ou quantifier le nombre d'emplois qui sont perdus dans le tourisme ? Est-ce qu'on va avoir un chiffre ?

La deuxième question c'est concernant l'effet sur la population des oiseaux. Est-ce qu'il y aura une étude spécifique qui va mesurer l'impact sur les oiseaux ? Et qui va-t-il faire cette étude ?

La troisième question c'est qui peut-il prendre la décision de faire ce projet industriel ? Qui peut-il décider de faire ce projet ailleurs ? De faire ce projet industriel juste en face d'un parc préservé, pour moi, c'est un (*inaudible*) de région en France. Qui peut-il décider de faire ce projet ailleurs qu'ici en Bretagne ? Pas en Bretagne forcément mais en face de Cap Fréhel, dans cet endroit. Si vous n'avez compris, dites-moi.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Si, on a très bien compris. Vous parlez très bien le français. Et vous voyez que le débat traverse l'Atlantique. Merci de votre question.

En ce qui concerne les emplois perdus et l'effet sur la population des oiseaux, est-ce que vous avez une réponse ?

Emmanuel ROLLIN

Comme je l'expliquais, l'étude d'impacts a démarré fin 2012 ou l'année dernière. Et elle est réalisée par un bureau d'études qui s'appelle « In vivo » et dont il y a un représentant ici dans la salle. Donc, je pense que le mieux c'est que ce soit Monsieur Christophe Houise qui réponde à cette question. Il est ici au premier rang.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Donnez un micro à Monsieur Houise pour In Vivo.

Christophe HUISE, Directeur du Pôle Environnement d'In Vivo

Bonsoir à toutes et tous. Christophe Houise, Directeur environnement du bureau d'études In Vivo. Nous sommes un bureau d'études indépendant. Je répondrai aussi à Gardez les Caps qui parlait de la question d'être payé par un privé.

Nous avons été retenus dans le cadre d'un appel d'offres privé parmi d'autres bureaux d'études. Et nous avons été retenus pour réaliser l'ensemble des études environnementales et la rédaction de l'étude d'impacts. C'est à nous qu'incombe ce lourd projet. Pour le réaliser, nous ne sommes pas seuls. A In Vivo, nous sommes trente. Il y a à peu près dix personnes du bureau d'études qui collaborent au projet. Et nous sommes également associés – j'y viens pour la question des oiseaux – avec le Groupement d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA) qui a fait des études préalables dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres, donc avant que nous soyons retenus. Et nous nous sommes associés avec eux pour l'ensemble des études concernant la vie faune.

Que faisons-nous pour les oiseaux ? Beaucoup de choses. Tout d'abord, nous avons des études qui ont démarré depuis septembre 2012 qui vont durer deux ans et qui consistent en deux actes principaux :

Pour évaluer la présence, l'importance des oiseaux, leurs comportements, nous faisons des sorties en bateau. Nous faisons deux sorties par mois sur la zone principale de l'appel d'offres, donc le cœur de la zone.

Et nous complétons cette sortie par bateau par une sortie en avion, une fois par mois. Nous volons à peu près à 200-300 mètres d'altitude et nous couvrons une zone de 50 kilomètres par 50 kilomètres. C'est-à-dire que nous couvrons en gros depuis Bréhat jusqu'au large de Fréhel et jusqu'à 50 kilomètres. Donc là nous avons une zone d'études beaucoup plus large.

Cette étude est en cours. Nous sommes en train de réaliser les premières évaluations, les premières quantifications d'oiseaux. Et nous regardons de ce fait les oiseaux qui sont en migration, qui sont en transit, donc qui passent par le futur parc, qui sont en repos en alimentation.

Pourquoi est-ce que nous regardons attentivement les oiseaux ? C'est parce que – vous le savez – l'enjeu lié aux oiseaux est important, déjà parce que l'ensemble de la zone de la baie de Saint-Brieuc, mais même de l'ensemble du département est riche en populations d'oiseaux. Il y a des oiseaux importants, beaucoup d'espèces protégées qui sont en nidification, qui sont en migration, qui sont en étape migratoire. Donc, il est important pour nous de savoir l'importance de ces oiseaux et de voir justement au vu du projet quel impact et quelles sont les incidences que le parc aura sur les oiseaux.

Je ne peux pas encore vous dire quels sont ces impacts. On est simplement pour l'instant en train de faire la quantification, la qualification de la vie faune. On verra ensuite au vu du projet quels sont les impacts. Ce que je peux vous dire c'est que de toute façon en termes d'impacts et ça, c'est la réglementation qui nous le demande, nous regarderons les impacts pendant la phase du chantier, pendant toute la vie du parc et pendant la phase de démantèlement.

Voilà ce que je peux vous préciser. Donc, oui, l'enjeu de la vie faune est important ; oui Ailes Marines en est parfaitement conscient ; et oui, les études sont en cours.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Très bien. Concernant le tourisme, la question qui a été posée : est-ce qu'on peut quantifier ou est-ce que vous avez les simulations ou les études d'impacts à venir sur les pertes d'emplois ou les risques de pertes d'emplois dans le tourisme ?

Emmanuel ROLLIN

Il y a un volet socioéconomique dans l'étude d'impacts. Je ne sais pas si elle va aller jusqu'à quantifier des pertes d'emplois potentiels. Ce que je voudrais dire, je redirai ma réponse de tout à l'heure, c'est que l'idée c'est de travailler avec les acteurs du tourisme pour faire en sorte que ce parc soit une opportunité et non une contrainte. C'est un objectif que nous avons. Je pense que c'est un objectif qui est un objectif qui peut être partagé par tout le monde pour travailler ensemble justement.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Il y avait une dernière question : qui peut-il décider de faire le projet ailleurs ? Je vous rappelle qu'à l'issue du débat, la Commission a deux mois pour remettre un rapport – je le répète – non pas sur le fond mais sur l'organisation de débats, représenter les positions des uns et des autres. Et à l'issue de ces deux mois (fin septembre), il y a trois solutions : la première solution celle de l'abandon du projet pour des raisons techniques, économiques ou autres ; la deuxième solution

c'est celle du maintien du projet en l'état ; et la troisième solution c'est celle de la modification du projet pour tenir compte d'un certain nombre de remarques qui ont été faites pendant le débat. Je vous ai donné un certain nombre de statistiques montrant que ce n'est pas un vain mot. Contrairement à ce qu'on dit, rien n'est ficelé, la preuve, c'est que la majorité des projets depuis 2002 ont subi des modifications plus ou moins importantes.

Il y avait une question au premier rang. Oui, c'est le numéro quatre.

Jean FERNANDEZ, Maire de Saint-Cast-le-Guildo.

Merci. Jean Fernandez, Maire de Saint-Cast-le-Guildo. Ce n'est pas une question c'est un témoignage. Les parcs éoliens offshore offrent des perspectives majeures en termes d'innovation et de création d'emplois. De la conception à la maintenance, les opportunités sont multiples. Le développement de cette nouvelle filière d'énergies renouvelables peut redonner vie à des territoires littoraux soumis aux aléas de l'économie touristique. La municipalité de Saint-Cast-le-Guildo soutient sans réserves ce projet éolien offshore qui ne peut qu'amener plus de vie tout au long de l'année sur le littoral des Côtes-d'Armor.

Nous nous mobilisons depuis plusieurs années pour développer une vie à l'année et encourager de jeunes ménages à venir s'installer à Saint-Cast-le-Guildo. Ainsi, de nombreux équipements destinés aux familles tels que les équipements scolaires, périscolaires, culturels et sportifs ont été réalisés ou seront bientôt achevés.

Le projet comme le parc éolien offshore et l'accueil de la base de maintenance ne peut que nous aider à dynamiser notre territoire. Dans le cadre de la révision de notre PLU, désormais exécuteur depuis peu, mais il l'est, nous avons tout mis en œuvre pour accueillir la base de maintenance du parc éolien sur le site portuaire en pied de falaise, afin d'en limiter l'impact visuel et de permettre une parfaite intégration dans l'environnement.

L'accueil de ce projet permettra de créer une vie de quartier portuaire, en organisant les différents espaces du port selon un principe de mixité où des commerces, des services et des logements pourront se développer.

Pour conclure, j'insiste sur le fait – et je pense que vous l'avez déjà compris – que non seulement la ville de Saint-Cast-le-Guildo dispose de tous les atouts structurels et juridiques pour accueillir ce projet mais surtout d'une volonté politique très forte.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Là, ce n'est pas une question, c'est un avis. Monsieur.

Jean-Yves LE BAT, Maire de Pléneuf-Val-André

Jean-Yves Le bat, Maire de Pléneuf-Val-André. Monsieur Rollin, je n'ai pas de question, j'ai une proposition à vous faire. Nos administrés et nos concitoyens que nous représentons en tant qu'élus nous disent depuis le début que ce dossier est très lointain. Et le Maire de base que je suis ne peut que leur donner raison. C'est un dossier que nous voyons de très loin. Alors j'ai une proposition à vous faire pour ramener un peu de proximité dans ce débat, c'est de proposer à Monsieur Rollin et à vous Monsieur le Président, de quitter l'Office du Tourisme de Saint-Brieuc et de travailler de concert avec les offices de tourisme des communes littorales qui sont les plus touchées par la visibilité du futur parc éolien.

Applaudissements.

C'est une petite partie de la côte où nous sommes ce soir qui vous demande d'être écoutée d'une manière beaucoup plus forte que nous le sommes depuis le début.

Je terminerai ce propos. Je comprends tout à fait que mes collègues de la communauté de communes de Matignon défendent ce projet. Je ne peux pas... Est-ce que le micro est coupé ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Non, pas encore.

Jean-Yves LE BAT

Mais je sens que cela vient, car il y a ondes bizarres. Je ne peux pas ce soir, devant cette assemblée, ne pas vous dire aussi que la communauté de communes de la Côte de Penthièvre défend la candidature du port d'Erquy.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci Monsieur le Maire. C'est bien noté. Est-ce que vous avez une réponse ?

Emmanuel ROLLIN

Oui, la réponse c'est bien sûr bienvenue, puisque je crois que j'ai parlé deux ou trois fois du tourisme ce soir, et à chaque fois j'ai parlé de travailler ensemble. Nous travaillons avec le comité départemental du tourisme, mais bien sûr il y a des groupes de travail qui vont être formés. Et si vous souhaitez participer et si d'autres offices du tourisme souhaitent participer, la réponse est : bienvenue. Plus ce sera large et plus l'offre sera complète.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. D'abord une question au fond et puis ensuite là aussi.

Isabelle FRANQUE

Isabelle Franque, j'ai des gîtes au bout du cap Fréhel. Donc, j'ai une expérience personnelle à vous faire partager. J'ai, il y a quelques années, déposé un permis de construire pour une petite éolienne de quinze mètres de haut plus les pales de quatre mètres, et là cela a été un parcours du combattant. Huit ministères et organismes d'Etat, deux ans et demi de bataille. Je m'étonne qu'un projet aussi énorme que le vôtre soit accepté absolument aussi facilement.

Le Cap Fréhel c'est 1,2 million visiteurs pointés au parking du Cap Fréhel sans compter les autres personnes qui gravitent autour. L'impact visuel, moi ma petite éolienne ne se voyait pas du Cap. Je suis quand même étonnée de voir autant de monde prendre des photos, venir au coucher du soleil. On a un vrai millefeuille, dès qu'on pose un Velux, dès qu'on fait une démarche pour construire quelque chose. La loi littorale Natura 2000, maintenant grands sites Cap d'Erquy – Cap Fréhel, pour moi c'est une incohérence. Et puis, je suis très surprise.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. C'est un témoignage.

Emmanuel ROLLIN

Je tiens à réagir sur une partie de votre témoignage pour rappeler que le projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc est un projet qui n'a pas encore les autorisations nécessaires. C'est-à-dire quand vous dites que vous ne comprenez comment un tel projet peut être accepté aussi facilement, ce n'est pas si simple que ça. Nous avons été lauréats d'un appel d'offres. Et

maintenant, nous sommes en train de réaliser des études, entre autres l'étude d'impacts, pour déposer des demandes d'autorisation en préfecture en octobre 2014, avec peut-être une remise des autorisations en 2015.

Donc, ce n'est pas quelque chose qui se fait aussi simplement que ça. Cela se fait sur la base d'études très poussées, de dossiers très complets et ensuite d'un examen très approfondi par les services de l'Etat. Nous verrons donc le résultat de cet examen.

Après, je profite de votre question pour rappeler quelques aspects de l'impact paysager du parc. D'abord, à aucun moment nous ne disons que le parc ne sera pas visible depuis la côte. Il sera visible suivant les conditions météo, mais il sera très souvent visible.

Je veux vous parler de plusieurs aspects. Premièrement l'aspect hauteur ou ce qui sera visible. Cela dépend de la distance de l'observateur, entre autres. Pour donner un ordre de grandeur, la hauteur que l'on verra pour les premières éoliennes correspond à la hauteur d'un homme de 1,75 mètre, que vous voyez à 160 mètres de distance. Donc, un homme que vous voyez en gros à un terrain de foot et demi. C'est la première chose.

On en a parlé, les conditions atmosphériques sont changeantes. La visibilité change au cours de la journée ou d'une journée à l'autre avec le fameux chiffre de 50 % de visibilité inférieure à 20 kilomètres en baie de Saint-Brieuc, d'après les données Météo France, les moyennes sur les 10 dernières années.

Cela est la hauteur. On parle d'une frange à l'horizon. Ensuite, je vais vous parler de largeur. Notre champ visuel – j'aurais besoin des deux mains pour le faire – est de 120 degrés, c'est-à-dire que si vous mettez vos deux mains comme ceci, jusqu'à 120 degrés vous les voyez encore, après vous ne les voyez plus. Donc, notre champ visuel balaie 120 degrés. Suivant l'angle sur lequel vous observez le parc éolien, vous le voyez dans sa longueur ou dans sa largeur. Depuis le Cap Fréhel ce sera dans sa largeur. Et l'angle qu'occupera le champ éolien à l'horizon sera un angle de 18 degrés sur les 120 degrés que vous voyez. L'horizon n'est pas bouché, c'est une partie seulement de l'horizon où le parc est visible.

Après il y a d'autres aspects qui sont importants c'est la couleur. Les éoliennes sont blanches, le ciel est très souvent clair. Donc les éoliennes ne sont pas forcément très visibles. Et puis, il y a un autre aspect très important c'est qu'on parle de paysages vivants. Je comprends que quand vous regardez quelque chose que vous voulez juger, par exemple, quand vous regardez un photomontage vous vous focalisez sur le parc en lui-même. Mais ce qu'il faut savoir c'est que quand vous êtes dans la réalité, le paysage est vivant. Il y a des éléments qui bougent. Il y a les vagues, des bateaux, la faune, il y a un bruit qui peut attirer votre attention...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Rollin, ce que je vous propose malgré tout, c'est quelque chose qui sera abordé lors de la réunion qui se tiendra d'ailleurs à Pléneuf, le 17 juillet. Une réunion où l'ensemble des arguments de présentation soit par les associations soit par vous-même et par la simulation qu'on pourra faire par l'Ecole navale seront présentés et permettront de mieux poser les questions.

Je peux reprendre deux ou trois questions et après je vous propose d'arrêter.

Oui Monsieur j'ai vu, mais je veux privilégier les gens qui n'ont pas parlé. Présentez-vous.

Sébastien DELAUNAY

Sébastien Delonnay, je suis responsable bénévole de l'antenne costarmoricaine de l'ONG Surfrider, qui est une association de protection des océans, du littoral et des populations qui jouissent de ces espaces naturels et nautiques. J'aurais deux questions pour le prix d'une, on va

dire. La première concerne le volet environnemental. On l'a vu, il va y avoir des études d'impact certes, avant l'appel d'offres le choix de la zone a été clairement politique ; pendant l'appel d'offres, sur un barème de cent points quarante points étaient considérés pour le prix de l'électricité, un peu moins de dix pour le volet environnemental. Je passe sous silence la remise en état initial du lieu. Le débat public a lieu avant la restitution des études d'impact. On l'a expliqué en préambule de cette réunion. Je souhaiterais simplement avoir quelques informations complémentaires, peut-être auprès de la personne d'In Vivo sur les différentes composantes de l'étude d'impacts. On a parlé des oiseaux, *quid* des mammifères marins ou des autres volets de l'étude ?

C'était la première question. La deuxième question, s'il vous plaît, concerne la pratique du surf qui jusqu'à la semaine passée – et nous vous en remercions – n'avait pas été considérée dans le projet. Il faut savoir, et vous allez peut-être le découvrir dans la salle aujourd'hui, mais les plages du Cap Fréhel sont parmi les plus prisées pour les surfeurs bretons, français, européens. Le surf dans les Côtes-d'Armor génère également une vie associative, une vie touristique et une vie économique par la présence de magasins spécialisés. Une associative également génératrice d'emplois à travers une école de surf à Fréhel.

Evidemment, l'implantation du parc en direct sur les plages du Cap Fréhel va avoir un impact sur la houle qui est un phénomène très complexe. Je voudrais savoir si une étude est prévue sur l'impact du parc sur la houle. Et est-ce que vous ne pensez pas que ce parc va réduire à néant le tissu économique, associatif et touristique lié à la pratique du surf ?

Je vous remercie.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Une réponse rapide malgré tout. Allez-y.

Emmanuel ROLLIN

Je pense que c'est effectivement Christophe Houise qui est le mieux à même de répondre à ces questions, puisque ces éléments sont inclus dans l'étude d'impacts.

Christophe HUISE

Quelles sont les études menées dans le cadre de l'évaluation et de l'étude d'impact environnemental ? J'ai parlé des oiseaux, succinctement, trop peu peut-être, mais en tout cas il y a une réunion spécifique sur l'environnement. Nous allons donc regarder les oiseaux et les mammifères marins qui sont un point important. Les mammifères marins, en gros, ce sont : les cétacés, dauphins et marsouins principalement, et puis également les phoques.

Un point essentiel sur les mammifères marins : au-delà de l'observation que nous réalisons concernant la vie faune, c'est-à-dire par bateau et par avion, nous développons un programme important concernant le bruit, à savoir quels seront les impacts du bruit sur les mammifères marins.

Je ne vais pas détailler maintenant parce que je vous invite plutôt à nous rejoindre au mois de juillet, sachez qu'actuellement pendant un an, nous avons seize appareils posés actuellement sur l'intégralité de la zone pour enregistrer tous les bruits, que ce soient les bruits de l'activité bateau, entre autres, le bruit de la mer qui est conséquent et enregistrer le bruit des mammifères marins. Et ce, pour nous permettre de savoir d'abord quelles sont les espèces présentes, quand sont-elles présentes et quel parcours ont-elles au sein du parc.

Ces enregistrements nous permettent également de simuler la propagation du bruit, c'est-à-dire en phase de travaux et pendant la vie du parc. C'est-à-dire étudier les bruits que vont générer les éoliennes : comment va-t-il se propager, à quel niveau... Et ce, de façon à voir s'il y aura un impact sur les mammifères et quel sera cet impact.

Voilà ce que je voulais dire sur les mammifères marins, mais on peut en dire beaucoup.

Ensuite les chauves-souris. Que viennent faire les chauves-souris ? Il y a énormément d'espèces de chauves-souris présentes sur le littoral. Les études préliminaires ont montré que sur les vingt-deux espèces de chauve-souris présentes potentiellement vingt étaient présentes en zone littorale. Les études que nous menons permettront de savoir si les chauves-souris sont également présentes en mer et également présentes sur la zone du parc. Ceci est en cours. Nous avons également des enregistreurs pour écouter les bruits des chauves-souris. Vous savez qu'elles émettent des sons pour se repérer, pour chasser, donc on peut les enregistrer. Et à partir de ces enregistrements, on peut distinguer les différentes espèces et leurs comportements. On peut savoir si le bruit qu'elles émettent c'est pour chasser des insectes ou pour se repérer et donc circuler. Et certaines espèces de chauve-souris présentes, en tout cas identifiées dans les études préliminaires, montrent que certaines sont migratrices et des grandes migratrices, c'est-à-dire à l'échelle de l'Europe. Deux voire trois espèces circulent de la mer baltique jusqu'aux côtes atlantiques, voire jusqu'à l'Espagne. Elles transitent. La question est de savoir si elles transitent par le parc.

Ces enregistrements vont nous permettre de savoir si les chauves-souris sont en mer, lesquelles et quels sont leurs comportements. Ensuite, sur les études environnementales, nous regardons, une fois qu'on a vu ce qui se passait au-dessus, en simplifiant, nous regardons ce qui se passe dans l'eau : les poissons. Nous ferons des études sur les poissons en collaboration avec les pêcheurs. Nous faisons des pêches scientifiques au chalut. Nous faisons des pêches également au filet et au casier. L'objectif est de voir l'importance des coquillages. Principalement, les bulots pour les casiers ; les araignées de mer pour les filets ; et l'ensemble des poissons avec des pêches au chalut. Et nous le faisons dans le parc, en tout cas dans la zone du futur parc et en périphérie, de façon à faire ensuite des comparaisons, de voir l'impact qu'aura le projet au vu de ce qu'on trouvera en périphérie.

En plus des poissons, tout ce qui va concerner on va dire la partie plutôt espèces commerciales, nous faisons des études coquilles Saint-Jacques avec Ifremer. Ifremer collabore avec nous pour faire des campagnes pour savoir s'il y a des coquilles Saint-Jacques dans la zone large de l'appel d'offres. Si oui, en quelle quantité, en sachant que les secteurs du projet du parc ne sont pas des secteurs pêchés par les pêcheurs pour la coquille Saint-Jacques, mais il n'empêche qu'il faut quand même savoir si les coquilles Saint-Jacques sont présentes, leur importance et l'impact du projet sur les coquilles Saint-Jacques. Donc, nous le faisons avec Ifremer.

Ensuite, nous faisons des études sur les coquillages autres que les coquilles Saint-Jacques. Nous avons 90 points que nous avons prélevés dans la globalité large du projet, de façon à déterminer quels sont les différents coquillages présents. Et nous complétons ces études par ce qu'on appelle des études sur le bathos, le bathos étant le fond de la mer, sur des prélèvements. Nous avons 40 stations de prélèvement que nous allons faire à différents moments de façon à prendre du sédiment, trier et regarder quelle est l'intégralité de la faune et de la flore présentes. Je crois que je n'ai rien oublié.

Voilà l'ensemble des études.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Et sur la houle ?

Christophe HOUISE

Pardon, sur la houle, ce ne sont pas nous qui réalisons l'étude mais je peux quand même vous dire ce qui va être fait. Il y a actuellement des appareils qui mesurent la houle qui ont été déposés par Ailes Marines, par des partenaires autres que nous. Nous, c'est plutôt sur la partie environnement vivant. Il y a également des études sur le milieu physique. Donc des appareils de mesure de houle sont déposés, de façon à mesurer la houle et ensuite de faire des simulations, de faire des modèles en implantant dans un modèle la position des houles et de voir quelle modification peut-il y avoir sur la houle.

Ce que je peux vous dire déjà au vu des études et des connaissances que nous pouvons avoir par ailleurs, le choix qui est d'avoir un système de jackets, qui est le système privilégié par Ailes Marines aujourd'hui, fait qu'on a déjà une certaine transparence des courants. Les courants sont moins bloqués parce que cela traverse. Ce qu'on peut savoir en tout cas d'études de simulation de houle faites dans des parcs éoliens autres que celui-là, parce que pour l'instant les études de modélisation ne sont pas encore faites, il y a un effet d'atténuation. C'est-à-dire que la houle a tendance à baisser tout de suite après la zone du parc. Si vous voulez, chaque éolienne agit sur la houle, ce qui fait qu'il y a un effet cumulé quelque part qui fait que la houle est légèrement atténuée après la zone du parc.

En tout cas, il semblerait que vu la distance à laquelle se situe le parc, la houle serait atténuée mais en zone proche du parc. Cela n'aurait pas d'incidence jusqu'au littoral. Maintenant, le modèle, les études vont venir affirmer, démontrer jusqu'où la houle sera atténuée et si cela sera jusqu'au littoral. Probablement, non. Maintenant, je ne peux pas vous donner la conclusion tant que les études ne sont pas menées, mais on est quand même assez loin.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. On a déjà dépassé de très longtemps les délais. Alors je vous propose deux dernières questions. Monsieur, je veux bien vous passer la parole, ça sera la troisième fois, mais à une condition c'est que vous restez strictement dans la question du débat.

Bernard PERZO

Merci. Nous en sommes aux préliminaires.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Quelle est la question ?

Bernard PERZO

Je repose ma question à une autre question : à quelle réunion faudra-t-il assister pour que je sache comment est-ce qu'Ailes Marines a été sortie du chapeau ? C'est quelque chose pour moraliser un peu le débat.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vous l'ai dit et redit. Si vous ne l'avez pas entendu, je le redis.

Bernard PERZO

Redites-moi, merci.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

A la réunion qui va traiter de l'énergie et de l'atterrissage, c'est-à-dire celle du 15 mai à Saint-Brieuc, où il y aura la présence de la DGEC (Direction générale de l'Energie et du Climat) et de la

Commission de régulation de l'énergie qui ont été amenées à choisir les candidats. Monsieur Coudray et ensuite Madame, après on arrête.

Monsieur COUDRAY

Merci, je vais compléter la réponse. Toutes les positions des balises, toutes les actions d'In Vivo et les travaux sont sur le site du CDPM 22. Notez et tapez sur internet, puisque tout le monde va sur internet ici. Et là, vous aurez la position de toutes les balises et de toutes les actions qui sont faites avec In Vivo, puisque nous nous prévenons nos pêcheurs par flash info. Sur notre site, vous aurez les positions des balises en baie de Saint-Brieuc, ainsi que celles qui vont être mises prochainement.

Autrement, je voulais intervenir parce qu'on est quand même à Matignon qui est très près d'un projet. J'étais tout gamin, mon grand-père avait fait la guerre avec le Général De Gaulle et il avait voulu voir le Général de Gaulle au barrage de la Rance.

Il y avait des gens qui sont beaucoup plus vieux que moi. Le jour de l'inauguration, je me rappelle encore de ma tête, voir le Général de Gaulle dans sa DS... Et il y avait des manifestations toujours contre ce projet. Aujourd'hui, je suis sûr que dans l'assemblée... C'est pour cela que je profite d'être à Matignon, je pourrais dire ça à Binic où je vais intervenir, mais je le dis là. Combien de personnes y a-t-il qui vont à la Villgé pêcher les palourdes ? Entre (*inaudible*) et nous, nous avons plus de trente pêcheurs qui vivent pendant six mois. Nous avons six licences de plongée à l'intérieur du barrage de la Rance, coquilles, praires et huîtres.

Vous voyez qu'il ne faut pas voir l'impact sur la biodiversité demain, mais c'est dans cinq ans ou dans dix ans. Au Danemark, la biomasse est revenue deux ans après des travaux. Et je voulais vous dire une chose, à la Villgé, on est trente pêcheurs à pied, on est obligé de mettre un quota pour les limiter, pour ne pas inonder le marché.

Il y a des craintes qu'il faut lever aux associations sur ces choses-là. Le barrage de la Rance, je suis sûr qu'il y a des gens peut-être ici qui sont plus vieux que moi qui ont manifesté contre le barrage de la Rance. Et au jour d'aujourd'hui, ces personnes-là sont peut-être contentes de trouver le barrage de la Rance. Au niveau touristique, le barrage de la Rance apporte beaucoup de touristes, même à Matignon et au Cap Fréhel.

C'était le but de mon intervention, parce qu'on est quand même près du barrage de la Rance.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. C'est un témoignage. La dernière question, Madame.

Marie-Reine TILLON Conseillère générale de Matignon

Marie-Reine Tillon, Conseillère générale de ce canton. Je voudrais dire d'abord que je fais partie, comme sans doute d'autres dans la salle, de ceux qui ont manifesté contre la centrale nucléaire de Plogoff. Comme d'autres, je n'étais pas favorable à la centrale à gaz à Saint-Brieuc. Les Bretons ont rejeté le nucléaire à Plogoff, les costarmoriciens ont rejeté la centrale à gaz à Saint-Brieuc. Est-ce que nous allons aujourd'hui rejeter un projet d'énergies propres ?

La réponse est non. Nous n'allons pas le rejeter, parce que nous n'allons pas être idiots jusqu'au bout non plus quand même.

Les économies d'énergie, il faut les faire d'abord... La Bretagne a prévu tout un plan effectivement pour faire en sorte que les Bretons puissent faire de grosses économies d'énergie, parce qu'effectivement c'est par là que nous gagnerons davantage.

Par contre, pour ce qui est de la production, il faudra bien qu'un jour la Bretagne participe à l'effort national en matière de production d'électricité. Et c'est vrai que si nous devons prendre part à cet effort national, autant le prendre dans ce cadre-là de l'éolien offshore.

Aujourd'hui, certains s'élèvent contre l'éolien offshore. J'observe simplement que c'est quelquefois pour préserver des éléments de patrimoine, des éléments de paysage qui auraient sans doute été rejetés avec des règles que nous avons aujourd'hui de débat public et avec le rôle que certaines associations peuvent avoir aujourd'hui, contre la construction ou l'élaboration de ce projet comme d'autres projets parfois.

Il faut quand même se dire qu'il faut pouvoir avancer en la matière.

Laurent Queffurus parlait du risque et de la difficulté à concilier économie résidentielle et économie productive. Je crois que nous y sommes en plein aujourd'hui. Et je voudrais dire au consortium, reprendre le slogan du Comité régional du Tourisme : « Bienvenue chez nous ». Nous vous souhaitons la bienvenue, nous vous attendons. Nous vous attendons par rapport à votre production d'énergies propres – je le redis – mais aussi bien évidemment pour ce qui de Saint-Cast-le-Guildo, pour ce qui est de la base de maintenance au port de Saint-Cast, puisque là aussi nous avons toutes les qualités pour vous recevoir.

Applaudissements.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Bien. Je vous propose maintenant de clore notre réunion.

Je vais vous donner d'abord quelques chiffres, ce qui prouve d'ailleurs la mobilisation et l'importance de l'assistance qui est restée à cette heure tardive : 14 cahiers d'acteurs, 5 sont déjà publiés et sont sur la table, près de 11 000 collections arrivent (14 000 maintenant), 156 questions écrites, 29 avis, et près de 54 000 pages lues.

Une autre information qu'on me donne c'est que Barcelone 1 – PSG 1.

Le débat va se poursuivre, nous en sommes qu'au début. La prochaine réunion est une réunion générale de nouveau, mais sur le flan ouest de la baie de Saint-Brieuc. Elle se tient à Saint-Quay-Portrieux le 25 avril.

Et puis, pour répondre aux questions qui ont été posées, il y aura les réunions à thème : je vous ai dit que le 15 mai il y aura à Saint-Brieuc une réunion sur l'énergie et l'atterrissage. Le 29 mai à Erquy une réunion se déroulera sur la filière industrielle et les retombées économiques, dont ceux du tourisme. Le 20 juin, la réunion portera sur le chantier, sa sécurité et ses impacts sur le milieu à Paimpol. Le 27 juin, elle traitera des impacts sur les utilisateurs de la mer à Binic. Le 11 juillet, on parlera de l'exploitation, la maintenance et de la sécurité à Langueux. Le 17 juillet, la réunion portera sur l'environnement et le paysage à Pléneuf. Et le 23 juillet elle aura lieu à Saint-Brieuc.

Vous voyez que nous sommes au début d'une marche ensemble pour analyser ce projet.

Merci à tous. Et vous êtes conviés à prendre un verre de l'amitié au bout de la salle.